



SÉNÉGAL

janvier 2016

PREMIÈRE REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE SOUTIEN A LA POLITIQUE ECONOMIQUE (ISPE) ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITERES D'EVALUATION— COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la première revue du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) et demande de modification des critères d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition, suite à des entretiens avec les autorités sénégalaises sur l'évolution et les politiques économiques qui se sont achevées le 16 septembre 2015. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1 décembre 2015.
- L'**analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

- Lettre d'intention* envoyée au FMI par les autorités du Sénégal
- Supplément au Mémoire de politiques économique et financière des autorités du Sénégal*
- Protocole d'accord technique*

* Également inclus dans le Rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



Communiqué de presse n° 15/549
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 15 décembre 2015

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue du programme appliqué dans le cadre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) en faveur du Sénégal

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre du programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)¹ approuvé le 24 juin 2015 (voir le [communiqué de presse 15/297](#)). Le Conseil a adopté sa décision selon la procédure du défaut d'opposition².

Les perspectives macroéconomiques demeurent favorables dans la mesure où les réformes s'accroissent pour ouvrir l'espace économique, en particulier au profit des PME et de l'IDE. Selon les projections, la croissance devrait atteindre 5,1 % en 2015 et 5,9 % en 2016. L'inflation reste basse et devrait se maintenir autour de 1–2 % à moyen terme. Le solde des paiements courants s'est amélioré au premier semestre de 2015 grâce en partie à la baisse des cours du pétrole.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme jusqu'à la fin septembre ont été généralement satisfaisants. Tous les critères d'évaluation de fin juin ont été respectés, mais l'objectif indicatif de fin juin relatif aux recettes fiscales n'a pas été atteint en raison d'une insuffisance des recettes douanières, qui s'explique par le niveau plus élevé que prévu des dépenses fiscales, l'introduction en janvier 2015 du tarif extérieur commun de la CEDEAO et la baisse des cours du pétrole. La rationalisation continue et la meilleure maîtrise des dépenses publiques ont permis d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire malgré l'insuffisance des recettes par rapport aux prévisions. Tous les repères structurels ont été atteints.

Pendant la période à venir, les principaux enjeux seront d'atténuer les risques liés à l'insuffisance des recettes fiscales et d'accélérer les réformes structurelles pour entretenir la

¹ L'ISPE est un instrument du FMI conçu pour les pays qui n'ont pas nécessairement besoin des concours financiers du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais cherchent à recevoir du FMI ses conseils, son suivi et son aval. L'ISPE aide les pays à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI, constituent un signal à l'endroit des bailleurs de fonds, des banques multilatérales de développement et des marchés, leur indiquant que le FMI appuie les politiques du pays membre (voir <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/psi.htm>).

² Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

dynamique de la croissance. Pour atteindre les objectifs de déficit budgétaire en 2015 et 2016, il sera nécessaire de poursuivre les efforts en cours pour accroître les recettes, de rationaliser la consommation publique et d'accroître l'efficacité des investissements publics. La réalisation des objectifs de croissance du Plan Sénégal Émergent (PSE) nécessite de créer un espace économique au profit des PME et de l'IDE. Cela suppose d'accélérer les réformes dans le secteur de l'énergie, de remédier au problème de la recherche de rente et d'améliorer le climat des affaires.



SÉNÉGAL

1 décembre 2015

RAPPORT DES SERVICES DU FMI—PREMIÈRE REVUE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'INSTRUMENT DE SOUTIEN A LA POLITIQUE ECONOMIQUE (ISPE) ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITERES D'EVALUATION

PRINCIPALES QUESTIONS

Les perspectives macroéconomiques demeurent favorables dans la mesure où les réformes s'accroissent pour ouvrir l'espace économique, en particulier pour les PME et les IDE. D'après les projections, la croissance économique devrait s'établir à 5,1 pour cent en 2015 et 5,9 pour cent en 2016. L'inflation reste faible et devrait rester comprise entre 1 pour cent et 2 pour cent à moyen terme. Le compte des transactions courantes s'est amélioré au premier semestre 2015, en partie grâce à la baisse des cours du pétrole.

Les résultats du programme jusqu'à la fin septembre ont été globalement satisfaisants. Tous les critères d'évaluation pour la fin juin ont été respectés, mais l'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales n'a pas été atteint car les recettes douanières ont été insuffisantes. Cette insuffisance s'explique par des dépenses fiscales plus élevées que prévu, par l'introduction, en janvier 2015, du tarif extérieur commun de la CEDEAO et par la baisse des cours du pétrole. La poursuite de la rationalisation des dépenses publiques et l'amélioration de leur contrôle ont contribué à atteindre l'objectif de déficit budgétaire malgré l'insuffisance des recettes. Tous les repères structurels ont été respectés. Conformément aux nouvelles règles du FMI concernant les limites d'endettement, les autorités demandent la suppression des critères d'évaluation sur les emprunts extérieurs non concessionnels.

Les discussions ont porté sur l'atténuation des risques liés à l'insuffisance des recettes fiscales et l'accélération des réformes structurelles pour maintenir la dynamique de croissance. Pour atteindre les objectifs de déficit budgétaire de 2015 et 2016, il faut poursuivre les efforts visant à mobiliser les recettes, rationaliser la consommation publique et rendre les investissements publics plus efficaces. La réalisation des objectifs de croissance du Plan Sénégal émergent (PSE) passe par la création d'un espace économique pour les PME et les IDE. À cet effet, il faudra accélérer les réformes dans le secteur de l'énergie, lutter contre la recherche de rentes et améliorer le climat des affaires.

Les services du FMI soutiennent la demande faite par les autorités d'achever la première revue de l'ISPE.

Approuvé par
Roger Nord (AFR) et
Peter Allum (SPR)

Les entretiens ont eu lieu à Dakar du 3 au 16 septembre 2015. La mission était composée de MM. Ali Mansoor (chef), Salifou Issoufou et Alexei Kireyev (tous du Département Afrique), Andrea Presbitero (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et João Jalles (Département des finances publiques). M. Boileau Loko, représentant résident et M. Saidou Ba, économiste local, ont pris part aux entretiens. Mme Bintou Wane, assistante administrative locale, a apporté son concours à la mission. La mission a rencontré le Premier ministre, M. Dionne, le ministre des Finances, de l'économie et du plan, M. Ba, le ministre de l'Énergie, M. Sall, la ministre du Tourisme et des transports, Mme Ndoye Seck, le Directeur national de la Banque centrale, M. Camara, d'autres hauts responsables et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	4
ENTRETIENS	6
A. Politiques budgétaires	6
B. Politique du secteur financier	11
C. Réformes structurelles	12
SUIVI DU PROGRAMME	14
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	15
ENCADRÉS	
1. Dépenses fiscales	8
2. Réformes du secteur de l'énergie	11
3. Réformes nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance du PSE	13
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente – Indicateurs à haute fréquence	17
2. Évolution économique récente	18
3. Projections à court et moyen terme	19
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–20	20
2. Balance des paiements, 2014–20 (in Billions of CFAF)	21
3. Balance des paiements, 2013–20 (en pourcentage du PIB)	22
4. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–20 (milliards FCFA)	23

5. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–20 (pourcentage du PIB) _____	24
6. Situation monétaire, 2012–16 _____	25
7. Indicateurs de solidité financière, 2008–14 _____	26
8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015–16 _____	27
9. Repères structurels pour 2015 et 2016 _____	28

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	27
I. Mémoire de politiques économiques et financières, _____	31
II. Protocole d'accord technique _____	42

EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

- 1. La croissance reste robuste et conforme aux objectifs de l'ISPE.** L'activité économique s'est renforcée au premier semestre 2015 grâce aux bonnes performances globales dans l'industrie et les services. Cette évolution s'explique essentiellement par le début de la mise en œuvre du Plan Sénégal émergent, le renforcement des échanges avec le Mali et la chute des cours du pétrole. Les perspectives d'une croissance économique accrue sont bonnes, à condition que des mesures énergiques soient prises pour lutter contre la recherche de rentes et accélérer les réformes visant à encourager les PME et l'investissement étranger. La restructuration du secteur de l'énergie se poursuit et des centrales électriques nouvelles plus efficaces devraient entrer en service en 2016. Ceci devrait améliorer l'offre, et pourrait réduire le coût de l'électricité. Grâce à une saison des pluies relativement bonne, l'agriculture devrait donner de meilleurs résultats que prévu. C'est pourquoi l'objectif de croissance de l'ISPE de 5,1 pour cent en 2015 et 5,9 pour cent en 2016 est tout à fait atteignable.
- 2. L'inflation demeure faible.** L'inflation, en glissement annuel, s'établissait à 0,1 pour cent à la fin août, et était essentiellement due à l'inflation des produits alimentaires. D'après les projections, l'inflation moyenne annuelle et à la fin de la période en 2015 est respectivement de -0,5 pour cent et 1,2 pour cent. L'inflation devrait rester comprise entre 1 pour cent et 2 pour cent à moyen terme. Avec la chute des cours du pétrole, le déflateur du PIB a été révisé et se situe à 0,2 pour cent en 2015 et 1,8 pour cent en 2016 (au lieu de 1,4 pour cent et 2,3 pour cent, respectivement).
- 3. Le solde des transactions courantes s'est amélioré grâce à une évolution favorable des termes de l'échange.** La balance commerciale s'est redressée à la fin juin, de nombreuses exportations augmentant, en glissement annuel, davantage que les importations. Les termes de l'échange devraient s'améliorer de 6,1 pour cent en 2015¹. La hausse des importations se compose presque exclusivement de biens intermédiaires et de biens d'équipement, ce qui est un signe positif de changement structurel. Les envois de fonds devraient représenter de l'ordre de 12 pour cent du PIB en 2015 mais devraient progressivement diminuer pour atteindre 10 pour cent environ du PIB d'ici à 2020². L'investissement direct étranger reste faible par rapport à d'autres pays en

¹ Les bonnes performances à l'exportation s'expliquent principalement par une hausse des volumes, et non par une hausse des prix. Les exportations de ciment – l'un des principaux produits exportés – devraient augmenter de l'ordre de 10 à 15 pour cent par an grâce à un nouvel investissement (Dangote Cement a ouvert une nouvelle usine à Pout en 2015 pour développer ses activités au Sénégal). Les exportations de produits dérivés du poisson, autre produit d'exportation important, devraient se contracter en 2016 à cause d'une baisse des prix, puis augmenter à un rythme modéré (3 à 5 pour cent).

² Le déclin des envois de fonds est logique compte tenu du fait que le Sénégal est de plus en plus en voie de devenir un pays émergent et reçoit donc moins de fonds.

développement, mais devrait être porté à 2,4 pour cent du PIB en 2015, en partie grâce aux investissements chinois au Sénégal et à une injection de capitaux dans le secteur des phosphates³.

4. Le risque de surendettement du Sénégal est toujours faible. Selon les projections, la dette publique extérieure devrait représenter 39,3 pour cent du PIB en 2015, alors que la dette publique totale représente 54,4 pour cent du PIB. Les ratios d'endettement public ont été révisés à la baisse en 2015, essentiellement du fait d'une accumulation de la dette intérieure inférieure aux estimations. L'assainissement des finances publiques devrait se traduire par une diminution des ratios d'endettement à moyen terme. L'analyse de viabilité de la dette actualisée n'entraîne pas de dépassement des seuils qui dépendent de la politique économique et le profil du service de la dette est sur une trajectoire stable, sauf en 2021 et 2024 lorsque deux euro-obligations arriveront à échéance.

5. Le secteur financier reste solide malgré un volume plus important de prêts improductifs à la fin juin. Le crédit intérieur net (dont 97 pour cent se compose de crédit au secteur privé) s'est développé de 7 pour cent environ en glissement annuel à la fin juin, et est en bonne voie pour atteindre 9,1 pour cent en 2015. Le secteur s'est élargi et comprend 26 institutions de dépôts, dont deux nouvelles banques qui ont commencé à fonctionner en juin et juillet. L'accès aux services financiers a été porté à 10,4 pour cent en 2014 (contre 8,6 pour cent en 2013) et atteint 50 pour cent environ si l'on comptabilise les établissements de microfinancement. Le niveau relativement élevé de prêts improductifs à la fin juin 2015 (de l'ordre de 23 pour cent, en termes bruts) s'explique en partie par une restructuration de prêts dans quelques secteurs, commencée mais non encore achevée. En outre, la majorité des prêts improductifs (hors provisions) se concentre dans une grande banque étrangère. Après la restructuration, les prêts improductifs devraient sensiblement diminuer et être ramenés à 11 pour cent environ.

6. Les résultats du programme jusqu'à la fin octobre 2015 ont été satisfaisants. Tous les critères d'évaluation pour la fin juin, y compris l'objectif de déficit budgétaire, ont été respectés (tableau 8). Sur les trois objectifs indicatifs, un seul, celui concernant les recettes fiscales, a été manqué, de 0,4 pour cent environ du PIB. De plus, les quatre repères structurels ont été atteints (tableau 9)⁴.

7. Les risques sont liés à la mise en œuvre des réformes structurelles et de la politique budgétaire. Si la réforme fiscale visant à améliorer les incitations ne parvenait pas à produire un résultat neutre sur le plan des recettes, elle pourrait entraîner des retards dans la rationalisation des dépenses, ainsi qu'un manque à percevoir. Parmi les risques extérieurs de dégradation, on peut citer

³ En moyenne, les IDE au Sénégal représentaient environ 2,1 pour cent du PIB entre 2010 et 2014. Sur la même période, la moyenne de 47 pays à faible revenu s'établissait à 6,1 pour cent du PIB, alors que celle de 20 pays d'Afrique subsaharienne représentait 7 pour cent du PIB.

⁴ Le repère continu lié à l'évaluation des projets financés par des partenariats public-privé (PPP) consiste à évaluer au moins un projet tous les six mois à partir du 1^{er} juillet 2015. C'est en cours et ce repère devrait être atteint avant la deuxième revue.

une volatilité persistante des cours du pétrole, qui pourrait compromettre les objectifs de recettes et les subventions, des retombées plus marquées des chocs régionaux, notamment ceux liés à l'extrémisme, et les conséquences d'un ralentissement de la croissance chez les partenaires commerciaux, qui pourraient nuire aux exportations. En outre, des catastrophes naturelles pourraient perturber l'agriculture. La réserve de précaution, qui devrait être complétée par des plans d'urgence pour faire face à des chocs budgétaires plus importants, et l'ancrage de la dette proposé, devraient atténuer l'effet de ces risques sur l'équilibre des finances publiques et maintenir le faible risque de surendettement.

Situation des repères structurels pour la première revue du programme appuyé par l'ISPE

Mesures	Date de référence	Situation
Procéder à une évaluation <i>ex ante</i> , à mi-parcours et <i>ex post</i> de tous les projets financés dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP)	Continu	En cours
Supprimer les paiements d'impôts en espèces supérieurs à 100 000 FCFA	Juin 2015	Réalisée
Institutionnaliser la réserve de précaution en gestion	Septembre 2015	Réalisée
Soumettre au moins 10 projets d'investissement inscrits au budget 2016 à une analyse coût-bénéfice	Octobre 2015	Réalisée

ENTRETIENS

A. Politiques budgétaires

Politiques budgétaires pour 2015

8. Les autorités sont déterminés à atteindre le déficit budgétaire 2015 prévu de 389 milliards FCFA dans le cadre de l'ISPE tout en continuant de rationaliser les dépenses de consommation publique afin de stimuler les investissements dans le capital humain et les infrastructures (MPEF 5-7). Cependant, du fait d'un PIB nominal inférieur dû à des réductions du déflateur provoquées par la baisse des cours du pétrole, le déficit devrait représenter 4,8 pour cent du PIB, contre 4,7 pour cent selon les prévisions précédentes. De plus, les projections de recettes de 2015 ont été révisées à la baisse, de 0,2 pour cent du PIB. Cet écart s'explique par i) l'effet de l'introduction, le 1^{er} janvier 2015, du tarif extérieur commun de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ii) la taxe sur la valeur ajoutée sur le pétrole inférieure aux prévisions du fait de la chute des cours internationaux, iii) une sous-estimation des crédits de TVA aux télécoms et iv) des dépenses fiscales plus élevées que prévu à l'administration des douanes. Les autorités gèlent les compléments de salaires à leur niveau de 2014, renforcent le contrôle des heures supplémentaires, limitent à 4 000 le nombre d'enseignants intégrés dans la fonction publique, compte tenu de la marge budgétaire disponible, et gèlent les recrutements dans les domaines non prioritaires. Ces mesures ont permis de limiter la masse salariale à 6,3 pour cent du

PIB en 2015. L'objectif de déficit sera atteint en réduisant les dépenses de lutte contre la pauvreté de 0,2 pour cent du PIB. La diminution des subventions directes à la SENELEC, de 0,2 pour cent du PIB, due à la baisse des cours du pétrole, sera compensée par des dépenses d'intégration dans la fonction publique des enseignants plus élevées que celles prévues au budget (corps émergent).

9. La réserve de précaution a été institutionnalisée (MPEF 18) et donnera une marge de manœuvre pour faire face aux insuffisances de recettes. La réserve de 2015, fixée à 0,7 pour cent du PIB, a été inscrite dans la partie investissements de la première loi de finances de 2015, et 0,5 pour cent du PIB a été mobilisé pour financer des investissements prioritaires ayant une maturité suffisante (Route des Niayes, train express régional, logements sociaux et zones touristiques intégrées). Le reste, soit 0,2 pour cent du PIB, servira à compenser le manque à percevoir prévu.

Encadré 1. Sénégal : Dépenses fiscales

On entend par dépenses fiscales les pertes de recettes dues à des dispositions fiscales préférentielles destinées à encourager des politiques économiques et sociales. Il s'agit par exemple d'exemptions spéciales, d'abattements, de déductions, de crédits, de reports et de taux d'imposition réduits qui protègent certains contribuables contre des règles fiscales. Au Sénégal, les dépenses fiscales visent à financer des programmes de réduction de la pauvreté et des projets d'investissements publics dans le cadre du Code des investissements, du Code minier et de programmes de développement.

Au sein de l'UEMOA, le Sénégal est en avance dans la collecte et la publication d'informations sur les dépenses fiscales. Pour parvenir à une plus grande transparence, le Sénégal publie ses recettes fiscales et des informations ont été recueillies jusqu'à 2013. Les éléments sont donc en place pour mieux évaluer les coûts, les avantages et les réformes lorsqu'elles sont nécessaires.

Depuis 2010, les réformes fiscales du Sénégal ont visé à rendre le système fiscal plus efficace et plus simple. En janvier 2013, un nouveau Code général des impôts est entré en vigueur. Il élimine presque tous les codes indépendants et incorpore les incitations fiscales dans les dispositions générales du code des impôts. Toutefois, bien que le nouveau Code général des impôts représente une amélioration majeure par rapport à la multitude d'incitations fiscales qui existaient précédemment, les dépenses fiscales restent importantes.

Les dépenses fiscales ont augmenté ces dernières années. Après une diminution en 2008-09, les dépenses fiscales ont atteint en 2013 40 pour cent des recettes et 7,3 pour cent du PIB. De l'ordre de 60 pour cent des exonérations fiscales visent des objectifs sociaux, 26 pour cent visent le développement économique et 8 pour cent environ sont des avantages octroyés au titre du code minier.

Dépenses fiscales (milliards FCFA)	Pourcentage de recettes			Pourcentage du PIB					
	2008	2009	2013	2008	2009	2013	2008	2009	2013
Impôts directs	202	144	208	22.6	17.5	15.6	3.4	2.4	2.8
Impôts indirects	31	41	243	3.4	5.0	18.2	0.5	0.7	3.3
Droits de douane	56	25	61	6.2	3.0	4.6	1.0	0.4	0.8
Autres impôts	7	13	23	0.8	1.5	1.7	0.1	0.2	0.3
Total	296	223	534	33.0	27.0	40.0	5.0	3.7	7.3

Il est plus efficient pour le Sénégal d'améliorer le climat des investissements que d'accorder des exonérations fiscales. Malgré des mesures incitatives généreuses et des dépenses fiscales élevées, les IDE et les investissements privés productifs sont faibles au Sénégal par rapport aux pays en développement analogues. C'est donc qu'il faut évaluer l'avantage de chaque dépense fiscale par rapport au coût et envisager de réformer les mesures d'incitation plus vastes (logistique, infrastructures et cadre réglementaire). Paradoxalement, on pourrait financer la plupart de ces réformes en supprimant les dépenses fiscales qui n'ont pas créé des investissements, des emplois et de la croissance.

Politiques budgétaires pour 2016

10. L'objectif de déficit budgétaire pour 2016 est de 4,2 pour cent du PIB, comme prévu dans le programme. Le budget soumis à l'Assemblée nationale est conforme au programme. La

consommation publique devrait être ramenée de 17,2 pour cent du PIB en 2015 à 16,9 pour cent en 2016. Une réduction de la consommation publique permettrait de réaliser des investissements publics plus productifs tant dans le capital humain que dans les infrastructures publiques, ce qui exercerait un effet d'entraînement sur l'investissement privé, et stimulerait alors la croissance. C'est suffisant pour atteindre les objectifs de croissance de l'ISPE, mais insuffisant pour atteindre ceux du PSE qui sont supérieurs d'un point de pourcentage environ. La masse salariale continuera de représenter 6,3 pour cent du PIB, tandis que le reste des dépenses courantes et d'équipement représenteront respectivement 10,6 pour cent et 11,6 pour cent du PIB. Le contrôle de l'assiette de l'impôt sera renforcé et le recouvrement des recettes optimisé (MPEF ¶16-17). Les autorités examineront la mise en œuvre du nouveau Code général des impôts avec le concours d'une mission d'assistance technique du FMI. Parallèlement, elles passent en revue les dépenses fiscales pour trouver les moyens de les rationaliser au cours des trois prochaines années afin de proposer des incitations plus efficaces. Ces revues permettront d'affiner et de simplifier davantage le Code général des impôts. La mise en place d'un identifiant fiscal unique (NINEA) avec la participation directe de la Direction générale des impôts et domaines (DGID) facilitera le respect de la réglementation.

11. La rationalisation des dépenses se poursuivra en 2016 (MPEF ¶19). Pour maîtriser la masse salariale, les autorités i) nettoient le fichier des indemnités ; ii) réalisent des audits ponctuels dans des secteurs sensibles ; iii) suppriment les paiements injustifiés ; iv) informatisent la gestion de la solde ; v) prennent des mesures facilitant l'introduction d'une rémunération basée sur les performances et vi) renforcent le contrôle des hôpitaux publics.

12. La réserve de précaution sera étendue de façon à y inclure les dépenses courantes et les dépenses d'équipement (MPEF ¶23). Dans le budget 2016, la réserve de précaution représente 0,8 pour cent du PIB et comprend à la fois les dépenses courantes (0,5 pour cent du PIB) et les dépenses d'équipement (0,3 pour cent du PIB). L'accès à ces ressources est conditionné à la mise en œuvre de réformes par les départements ministériels dans leurs domaines d'activités respectifs, en particulier l'enseignement supérieur, l'éducation nationale, la santé et la protection sociale. Quant au budget d'investissement, la réserve de précaution sera uniquement utilisée pour des projets au sujet desquels une étude de faisabilité a montré qu'ils présentent des avantages sociaux et économiques nets.

13. L'efficacité des investissements, y compris des PPP, sera renforcée (MPEF ¶20-22). Les autorités s'attacheront à améliorer les études de faisabilité et les évaluations socioéconomiques en créant une base de données intégrée qui permettra de suivre et d'examiner le cycle de vie de tous les projets d'investissement, des évaluations *ex ante* aux évaluations *ex post*. Les autorités réaliseront des évaluations *ex ante* de tous les projets financés dans le cadre d'un PPP. En outre, une base de données des projets existants sera constituée, et le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP (P-FRAM) établi par le Département des finances publiques, transféré aux autorités lors d'une mission des services du FMI, servira à analyser les conséquences budgétaires des projets de PPP.

14. La mise en place du compte unique du Trésor (CUT) sera accélérée en 2016 (MPEF ¶27). Au premier trimestre 2016, les autorités prévoient d'étendre le dispositif du CUT de première génération, circonscrit aux comptes bancaires du Trésor. Le regroupement des comptes d'autres institutions publiques (CUT de deuxième génération) sera achevé en décembre 2017.

15. Avec la suppression des limites imposées à la dette extérieure dans le programme, la capacité de gestion de la dette sera encore renforcée (MPEF ¶25). Les autorités i) continueront d'élaborer une stratégie de la dette à moyen terme qui sera annexée au budget, ii) annonceront, pour le budget 2016, la trajectoire prévue du ratio d'endettement sur cinq ans de l'administration centrale, en s'engageant à prendre des mesures correctrices dans le budget suivant (sur quatre ans) si les seuils sont dépassés et iii) mettront en place une base de données et un mécanisme de suivi de toutes les dettes, extérieures et intérieures, des entreprises publiques.

16. Les autorités vont continuer de faire appel à des prêts non concessionnels pour combler le déficit de financement (MPEF ¶24). Les autorités souhaitent emprunter auprès des partenaires au développement, notamment la BAfD et la Banque mondiale, ce qui présente l'avantage non seulement de réduire les coûts et de bénéficier de conditions plus flexibles, mais aussi de bénéficier d'une assistance technique pour mieux préparer le PSE. Cependant, si ces solutions ne se concrétisent pas ou si les montants sont insuffisants pour répondre aux besoins de financement dans le cadre de l'ISPE, le Sénégal pourrait mobiliser des prêts sur les marchés des capitaux internationaux et/ou régionaux. On s'attend à ce que les ressources soient affectées à des projets d'investissements dans les infrastructures routières, l'énergie, l'eau et l'assainissement. Pour réduire au minimum le risque de change, les services du FMI encouragent les autorités à émettre des titres en monnaie nationale ou en euro si possible.

Encadré 2. Sénégal : Réformes du secteur de l'énergie

Un plan de réforme du secteur de l'énergie a été approuvé en 2015. Il se compose de trois programmes : i) actualisation du plan de production, de distribution et de transport d'électricité, ii) reconfiguration du capital de la Société africaine de raffinage (SAR), et iii) électrification des zones rurales.

Avec la nomination d'un nouveau Directeur général de la SENELEC, le plan de réforme est actualisé avec les partenaires au développement qui devraient le financer. Il prévoit un nouveau contrat-plan, un vaste programme de recrutement et de départs volontaires, une restructuration des services et la création d'une direction responsable des combustibles chargée de préparer un nouveau cadre rationnel pour l'achat de produits pétroliers au moindre coût. Selon une estimation provisoire, ce nouveau plan s'élève à 225 milliards FCFA sur trois ans. Ce plan triennal a déjà commencé avec la mise en œuvre d'un programme d'urgence de près de 100 milliards FCFA pour les réseaux de distribution et de transport d'électricité. Grâce à ce plan, conjugué à une baisse des prix, la SENELEC ne recevra aucune subvention directe l'an prochain, et cette année, le budget des subventions, qui était déjà inférieur de moitié par rapport à son niveau précédent, sera divisé par deux.

Les opérations de la Société africaine de raffinage (SAR) fonctionnent à perte. Elle reçoit des subventions budgétaires sous forme de suspension des droits de douane sur les produits pétroliers et d'une marge de soutien du Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP). L'État, par l'intermédiaire de Petrosen, est aujourd'hui le principal actionnaire avec 40 pour cent des actions, suivi par le groupe saoudien Ben Laden (34 pour cent) et par Total (26 pour cent). La SAR ne produit que 0,8 million de tonnes de produits pétroliers afin de répondre à une demande locale de 1,8 million de tonnes. Un projet d'investissement est en préparation pour porter sa capacité de production de 1,2 million de tonnes à 1,6 million de tonnes, et la SAR entend appeler l'État à maintenir la marge de soutien afin de financer ce projet de développement. Au cours des dix dernières années, elle n'a pu exporter que 20 milliards FCFA environ par an de distillats alors qu'il existe un marché captif de réexportation dans la région de 200 milliards de FCFA par an qu'elle n'a pas exploité.

Le programme d'électrification des zones rurales va monter en puissance dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire. Dans les régions rurales, la couverture est actuellement de 30 pour cent, mais elle devrait atteindre 60 pour cent en 2017 et 100 pour cent d'ici à 2025.

B. Politique du secteur financier

17. Le secteur financier est globalement sain et les discussions ont porté sur la facilitation de l'accès aux prêts bancaires, l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) et la stabilité globale et le développement du secteur (MPEF 130-33). Les autorités se sont engagées à i) élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation financière pour les PME ; ii) mettre en place une stratégie nationale d'inclusion financière en 2016 ; iii) continuer de promouvoir la bancarisation et l'utilisation de moyens de paiement scripturaux ; iv) achever l'introduction de bureaux d'information sur le crédit en 2015 ; v) consolider les acquis dans l'accompagnement des PME par une participation accrue de la Banque nationale de développement économique (BNDE) récemment créée et du Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP) pour aider les PME et vi) commencer à présenter des indicateurs de stabilité financière sur la base de la dernière version du manuel des statistiques financières et bancaires. Les nouveaux indicateurs amélioreront la transparence, permettront de mieux surveiller la stabilité du secteur et les prêts improductifs et éviteront les difficultés bancaires imprévues.

18. Les autorités ont été encouragées à accélérer les mesures prises pour mettre le cadre réglementaire en conformité avec les normes internationales et renforcer le contrôle prudentiel. Ces mesures visent à renforcer la résilience du secteur financier, y compris des

établissements de microfinance. Les services du FMI ont aussi renforcé la recommandation formulée par la mission de consultation régionale de 2015 auprès des institutions de l’UEMOA, à savoir que les autorités doivent donner suite rapidement aux plans visant à relever les normes de fonds propres des banques et assujettir les sociétés de holding bancaire constituées dans l’UEMOA à la réglementation bancaire appropriée et à un contrôle consolidé. Les autorités devraient aussi faire de la mise en œuvre de l’assurance des dépôts une question prioritaire et mettre en place un mécanisme administratif unique indépendant chargé d’assurer une résolution rapide et efficace des banques dont les fonds propres sont négatifs.

C. Réformes structurelles

19. Des progrès ont été accomplis sur des réformes structurelles fondamentales dans le cadre du programme, mais des mesures plus énergiques s’imposent pour atteindre les objectifs de croissance du PSE (encadré 3). En juillet, le gouvernement a accepté de prendre le contrôle de Senegal Airlines, en difficulté et détenue en grande partie par le secteur privé, ce qui pourrait avoir un effet sur le budget. Les autorités prendront une décision avant la fin novembre 2015 (MPEF ¶12) qui consistera soit à créer une nouvelle compagnie aérienne et à liquider Senegal Airlines, soit à élaborer un plan de restructuration qui ne dédommagera pas les actionnaires privés pour leurs pertes, et ne leur accordera pas une participation dans la compagnie supérieure à leur nouvel apport en capital. De plus, le gouvernement cherchera des partenaires stratégiques pour assurer le bon fonctionnement et la rentabilité de la compagnie restructurée ou de celle nouvellement créée. Cette restructuration, ou la création d’une nouvelle compagnie, ne donneront lieu à aucune dépense budgétaire en 2016 ni après, à moins que le gouvernement assume la responsabilité des pertes opérationnelles, ce qui est une raison de plus pour choisir une solution fondée sur le marché.

20. Dans le but de renforcer l’efficacité du secteur public, le plan de restructuration des agences sera actualisé et renforcé. (MPEF 19-10). La fermeture des 16 agences retenues dans le plan de réformes initial et la fusion de 8 autres agences en 3 agences n’ont pas encore été réalisées. Aujourd’hui, un décret fixe les plafonds de rémunération selon la catégorie des directeurs généraux et des cadres. D’ici la fin décembre 2015, les autorités fixeront les rémunérations maximales du reste du personnel des agences et actualiseront les mesures de restructuration des agences. Pour celles qui seront maintenues, des contrats de performance (CP) seront introduits d’ici à 2020. Avec le concours de la Banque mondiale, au moins huit (8) CP seront signés d’ici à décembre 2015 et leur mise en œuvre sera suivie de près par les autorités. D’ici à la fin 2015, les employés des agences à fermer seront redéployés et ceux qui occupent des fonctions utiles transférés à d’autres agences.

Encadré 3. Sénégal : Réformes nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance du PSE

Au Sénégal, le PSE vise à promouvoir une croissance forte et soutenue par le biais de réformes économiques destinées à doper l'investissement privé dans de grands secteurs stratégiques. Cet encadré expose les principales réformes visées par le PSE et le rôle d'accompagnement que le FMI et la Banque mondiale peuvent jouer. Les réformes dont la liste (non-exhaustive) figure ci-dessous pourraient ajouter jusqu'à 3 ou 4 points de pourcentage au potentiel de croissance du Sénégal, et placer ainsi le pays sur la trajectoire d'une croissance forte, durable et inclusive, mais cela passera par une mise en œuvre résolue du PSE et un abandon du statu quo. Toute exécution partielle du train de réformes pourrait avoir un impact faible sur la croissance. En effet, une masse critique de réformes s'impose pour parvenir aux taux de croissance visés par le PSE.

Réformes appuyées par l'ISPE

- Promouvoir la stabilité macroéconomique nécessaire pour accroître les investissements privés.
- Dégager un espace budgétaire pour réaliser les investissements publics nécessaires dans le capital humain et les infrastructures publiques. On pourra par exemple réaliser des économies en réduisant les subventions aux entreprises déficitaires comme Senegal Airlines et des agences.
- Améliorer la gestion des finances publiques pour favoriser l'efficacité des investissements publics.
- Encourager des réformes du système fiscal visant à le simplifier et faciliter le civisme fiscal. On encouragera ainsi les PME informelles à rejoindre le secteur formel, et on favorisera de manière générale l'investissement et la création d'emplois.

Réformes devant bénéficier du concours de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement

- Réformer le secteur de l'énergie: i) en accélérant la restructuration de la SENELEC afin d'accroître l'offre d'électricité et réduire les coûts de production ; ii) en réorganisant et en clarifiant le statut de la Société africaine de raffinage (SAR) ; iii) en attirant davantage d'investissements privés par une transparence accrue de la structure du secteur.
- Réformer la filière de l'arachide conformément aux objectifs de développement du PSE et du PRACAS (Programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise) en reconstruisant un secteur de l'huilerie compétitif en développant la concurrence, en structurant et en régulant les petits agriculteurs, en mettant aux normes les petites huileries et en appliquant une législation semencière pour encourager la création de petites entreprises de transformation et freiner l'exportation de semences non transformées. Les moyens de parvenir à ces résultats sont décrits dans l'étude de la Banque mondiale intitulée *Étude diagnostique de la chaîne de valeurs arachide au Sénégal : Proposition de réformes*.
- Mener une vaste réforme foncière en s'appuyant sur les pratiques exemplaires mais en les adaptant aux réalités du pays, afin d'asseoir des droits de propriété propres à encourager les prêts et les investissements privés dans le secteur agricole. Introduire d'autres mesures pour mobiliser les ressources en faveur de l'irrigation et de la mécanisation.
- Réformer le marché du travail afin de protéger les travailleurs et non pas les emplois, en facilitant les rotations des emplois pour des raisons économiques tout en accompagnant les recherches d'emploi et la formation et en mettant en place un système d'assurance-chômage. Créer un régime d'investissement basé sur des règles et privilégiant des vérifications *ex post* au lieu d'approbations *ex ante* dans l'intérêt de l'IDE et des PME.
- Achever la mise en œuvre des réformes du secteur du tourisme, notamment i) en diversifiant l'offre par la mise en valeur et le renforcement du potentiel touristique, ii) en améliorant la qualité des services et de la main d'œuvre iii) en améliorant la promotion du Sénégal comme grande destination touristique, iv) en développant le microtourisme et v) en améliorant les communications avec les marchés cibles.

21. La politique des autorités en matière de prix du pétrole consiste à stabiliser les prix à la pompe. Tant que les prix du pétrole resteront compris entre 40 USD et 60 USD le baril, les autorités n'ont pas l'intention de changer le prix à la pompe. Elles ont fixé les marges des intermédiaires aux prix de janvier 2015. Les fluctuations de prix en dehors de cette fourchette seront répercutées sur les consommateurs. Les services du FMI encouragent les autorités à rendre transparente la fiscalité des produits pétroliers en remplaçant les prélèvements exceptionnels par des transferts apparaissant clairement dans le budget. Ces propositions seront évoquées lors de la prochaine revue.

22. L'achèvement de la réforme foncière sera accéléré (MPEF 134) et les administrations locales seront aidées à encourager les investissements. Une commission indépendante devrait faire des propositions d'une vaste réforme foncière d'ici la fin de l'année. Dans l'intervalle, le Programme de développement inclusif et durable de l'agro-business (PDIDAS) apporte une assistance technique aux communautés rurales pour leur permettre d'attribuer des terres à des opérateurs privés en suivant un processus inclusif, transparent et concurrentiel.

23. La mise en œuvre des réformes sera facilitée par l'apprentissage entre pairs. Les autorités ont commencé à travailler avec des pays similaires pour tirer les enseignements de leurs succès et de leurs échecs. Elles ont rencontré leurs homologues de Maurice pour répertorier les réformes susceptibles d'attirer des IDE et ont aussi signé un accord dans ce domaine avec le Conseil de l'investissement de Maurice. En janvier 2016, les services du FMI faciliteront la poursuite du dialogue avec le Cap-Vert, Maurice et les Seychelles, et l'étendront éventuellement à d'autres pays à revenu intermédiaire si des fonds des autorités et du FMI sont disponibles.

SUIVI DU PROGRAMME

24. Les critères d'évaluation quantitatifs de 2015 et 2016 restent globalement inchangés par rapport à ce qui avait été prévu initialement, et des accords ont été conclus avec les autorités sur de nouveaux repères structurels ainsi que sur une modification des repères structurels existants. Les nouveaux repères structurels concernent la mise en place d'une banque intégrée des projets qui couvrira le cycle de vie des projets (repère structurel fin juin 2016), et l'introduction d'un cadre budgétaire à moyen terme (repère structurel fin mars 2017). Les repères des évaluations des partenariats public-privé et de la mise en place du compte unique du Trésor ont aussi été précisés pour éviter toute interprétation ambiguë.

25. Conformément aux nouvelles règles du FMI concernant les limites d'endettement, les autorités demandent la suppression du critère d'évaluation sur les emprunts extérieurs non concessionnels (ENCB). Le Sénégal reste peu exposé à un risque de surendettement, sa capacité de suivi de la dette est adéquate et il dispose de données budgétaires très complètes et fiables pour suivre le programme. Les autorités sont déterminées à réduire progressivement le déficit global, qui fait l'objet d'un critère d'évaluation. De plus, un ancrage de la dette sera inclus dans le processus budgétaire à compter du budget 2016 (repère structurel fin décembre 2015). En outre, aucune garantie publique ne peut être autorisée sans la signature du ministre des Finances et toutes les

informations sur la dette extérieure garantie sont disponibles et publiées par le ministère des Finances. Les services du FMI recommandent de mieux comptabiliser et contrôler les engagements conditionnels liés aux projets de partenariats public-privé.

26. Les autorités proposent de supprimer le repère continu sur l'évaluation des projets de partenariats public-privé. Les risques que présentent les PPP demeurent préoccupants et les autorités s'engagent à faire en sorte que les projets de PPP soient correctement évalués. Conformément au repère, les autorités ont évalué un projet de PPP, celui du train express régional, et s'engagent à poursuivre cette pratique. À cet effet, le gouvernement a adopté le P-FRAM, nouvel outil du FMI d'analyse de l'impact budgétaire des PPP. Cet outil sera appliqué aux nouveaux PPP, y compris dans le cadre de la réserve de précaution introduite récemment. Compte tenu de ces progrès institutionnels, les objectifs globaux du repère ont été atteints, et les services du FMI continueront de réfléchir à la mise en œuvre de la politique d'évaluation des PPP et de la préconiser au lieu d'exiger un contrôle continu de son application. Cela libèrera des ressources pour d'autres objectifs de gestion des finances publiques, notamment la mise en place d'une banque intégrée des projets qui décrit le cycle de vie des projets, et l'introduction du cadre budgétaire à moyen terme.

27. Sur la mise au point définitive du compte unique du trésor (CUT), les autorités proposent de modifier le repère pour mieux tenir compte de sa facilité de mise en œuvre. Pour achever le CUT, il faut prendre de nombreuses mesures, et le premier repère pour achever sa mise au point en décembre 2015 correspondait uniquement au début du processus. Les autorités ont l'intention d'accélérer la mise en œuvre du CUT dans la mesure du possible. Plus précisément, au premier trimestre 2016, elles prévoient d'étendre le dispositif du CUT de première génération, qui est limité aux comptes bancaires du Trésor. Ainsi, d'ici à la fin juin 2016, le CUT couvrira les comptes bancaires du réseau des agents comptables des agences et des établissements publics. Le regroupement des comptes d'autres établissements publics (CUT de la deuxième génération) sera achevé en décembre 2017.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. Les résultats macroéconomiques du Sénégal ont été favorables et les objectifs de l'ISPE sont à la portée des autorités. La croissance a commencé à se démarquer de la moyenne historique de 3 à 3,5 pour cent de ces 30 dernières années pour s'établir à 4,7 pour cent en 2014 et 5,1 pour cent en 2015. Le taux de croissance de 5,9 pour cent visé dans le cadre de l'ISPE est réaliste si les mesures visant à lutter contre les rentes et ouvrir l'économie peuvent être accélérées. L'inflation reste maîtrisée et les déficits budgétaires reculent, et devraient respecter le critère de convergence de l'UEMOA de 3 pour cent du PIB d'ici à 2018, soit un an plus tôt que prévu.

29. Les services du FMI se félicitent de l'intention des autorités de maintenir les objectifs de déficit budgétaire de 2015 et 2016 conformes au programme. En 2015, l'engagement d'utiliser l'espace créé par la réserve de précaution pour réviser les dépenses en cas de recettes fiscales insuffisantes est opportun et les autorités sont encouragées à poursuivre leur exécution prudente du budget. Les recettes fiscales insuffisantes enregistrées à la fin juin permettent de

penser que des mesures énergiques s'imposent pour augmenter les recettes et maîtriser les dépenses afin de poursuivre l'assainissement des finances publiques. Il sera important de prendre des mesures dans le domaine des dépenses fiscales pour protéger les recettes et ouvrir l'économie de façon à atteindre les objectifs de croissance forte du PSE. S'agissant du budget 2016, il faudra consolider les mesures envisagées pour augmenter les recettes et maîtriser les dépenses si l'on veut atteindre l'objectif de déficit de 4,2 pour cent du PIB. Il faudra maintenir les subventions énergétiques au niveau atteint jusqu'en juin 2015, et les supprimer totalement en 2016.

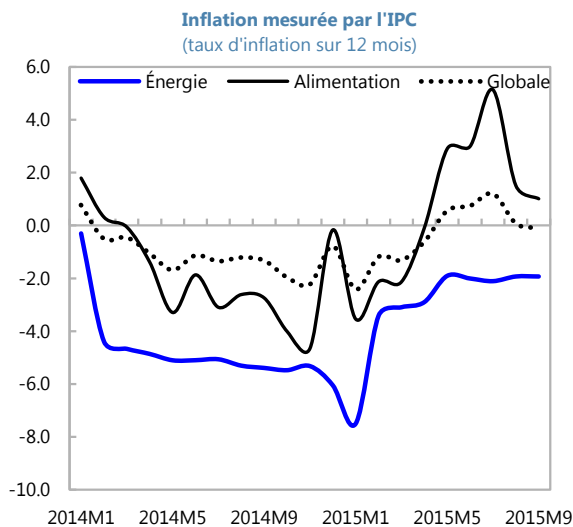
30. La décision des autorités d'accroître et d'institutionnaliser la réserve de précaution, d'adopter un ancrage de la dette et d'appliquer le P-FRAM est louable. Ces instruments rendront les investissements publics plus efficaces, amélioreront la productivité et assureront une stabilité macroéconomique globale. Cependant, pour que leur mise en œuvre soit réussie, il faudra déployer des efforts concertés engageant tous les services concernés des principaux ministères. De plus, les travaux de terrain engagés sur la réserve de précaution, l'outil P-FRAM et l'ancrage de la dette, en collaboration entre les services du FMI et les autorités, devront se poursuivre de façon à pérenniser les avantages obtenus jusqu'à présent dans la mise en œuvre et le suivi du programme.

31. Il est fondamental de lutter contre la recherche de rentes et de poursuivre la réforme des agences, du secteur de l'énergie et des entreprises en difficulté. Le succès des plans de rééquilibrage des finances publiques et la réalisation des objectifs de croissance du PSE dépendront en partie de la transparence et de la responsabilité qui caractérisent le fonctionnement des organismes publics et des autres entreprises publiques. Ils dépendront également de la capacité du secteur de l'énergie, en difficulté, à devenir plus efficace et viable de façon à se mettre totalement au service de la croissance des PME et des IDE. Le plan de restructuration de Senegal Airlines doit être mis en œuvre énergiquement et ainsi qu'il a été annoncé. Une solution à ce problème qui ne ferait pas peser un fardeau inutile sur les contribuables aura un effet positif sur les finances publiques et rendra la gouvernance des autorités plus crédible.

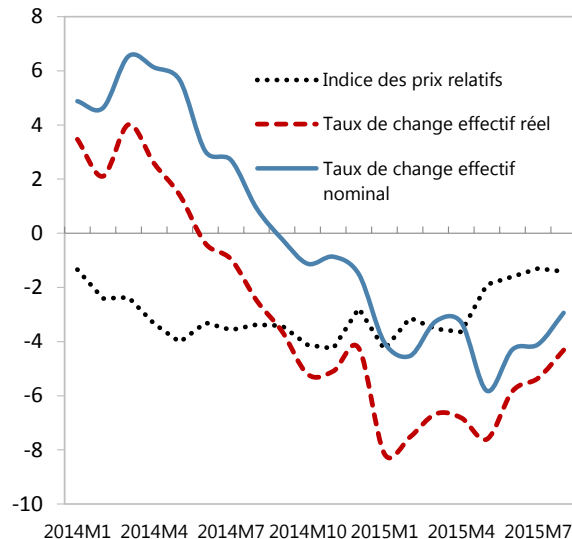
32. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la première revue du programme appuyé par l'ISPE et soutiennent la demande faite par les autorités de modifier le critère d'évaluation des emprunts extérieurs non concessionnels.

Graphique 1. Sénégal : Évolution économique récente – Indicateurs à haute fréquence

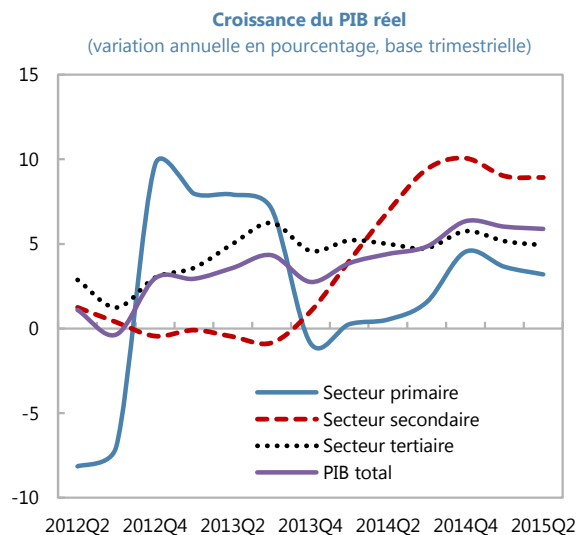
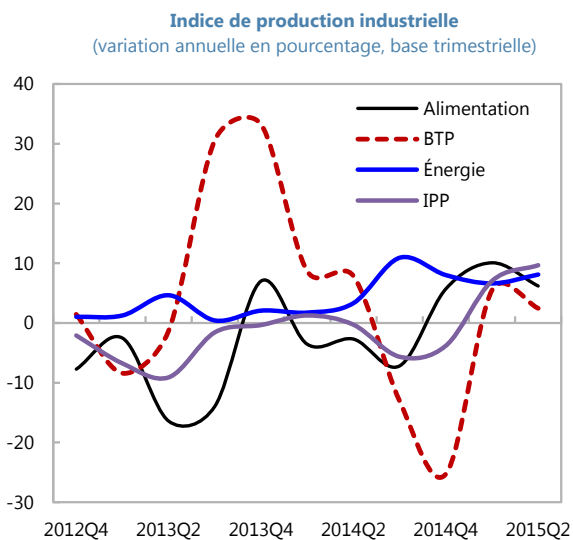
Après être restée négative pendant plus d'un an, l'inflation a repris en mai et juin 2015, du fait de l'inflation des produits alimentaires.



Grâce à une dépréciation réelle, le Sénégal a quelque peu gagné en compétitivité sur les prix.



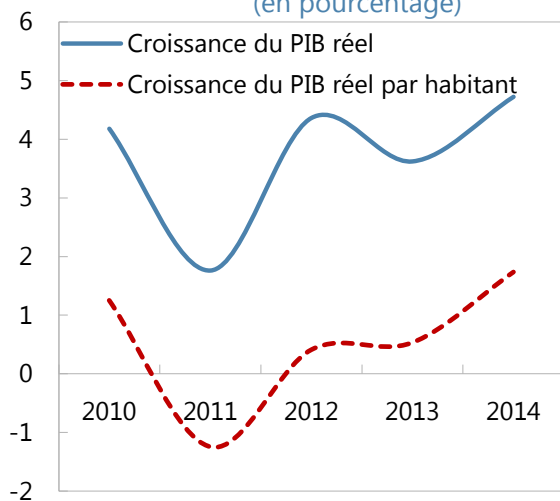
La croissance est tiré par les secteurs secondaire et tertiaire, et plus récemment par le secteur primaire.



Sources : autorités sénégalaises; calculs des services du FMI.

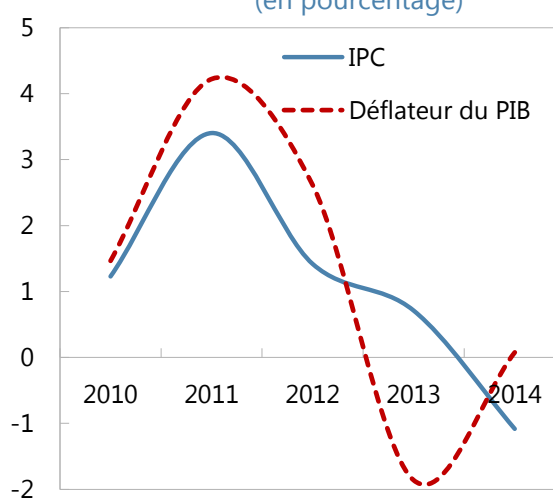
Graphique 2. Sénégal : Évolution économique récente

Croissance du PIB
(en pourcentage)



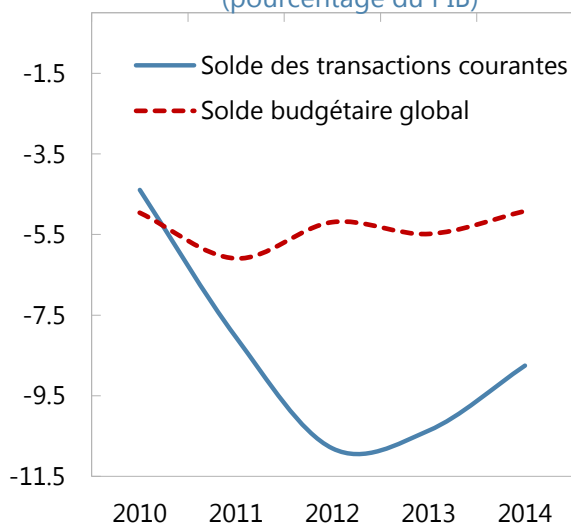
La situation budgétaire pèse sur le déficit des transactions courantes...

Inflation
(en pourcentage)

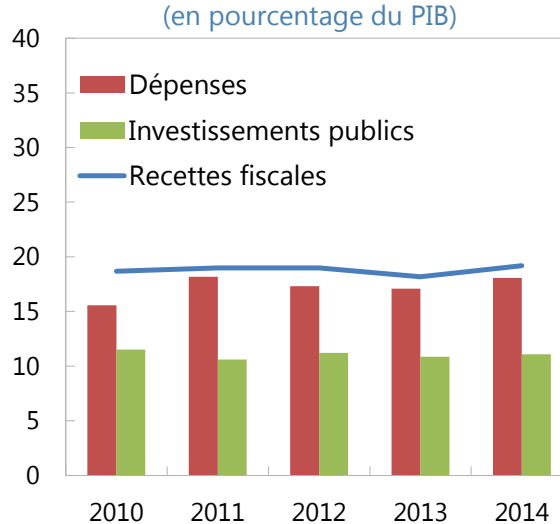


...du fait des pressions sur les dépenses publiques.

Double déficit
(pourcentage du PIB)



Dépenses, investissements et recettes
(en pourcentage du PIB)

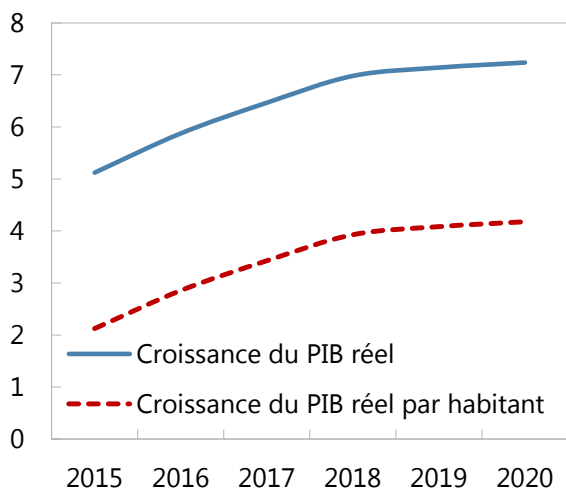


Sources : autorités du Sénégal; calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal : Projections à court et moyen terme

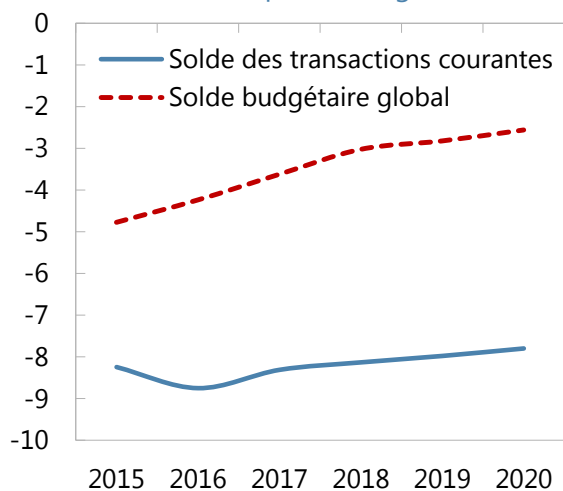
La croissance devrait rebondir progressivement et l'inflation rester modérée

Croissance du PIB (en pourcentage)



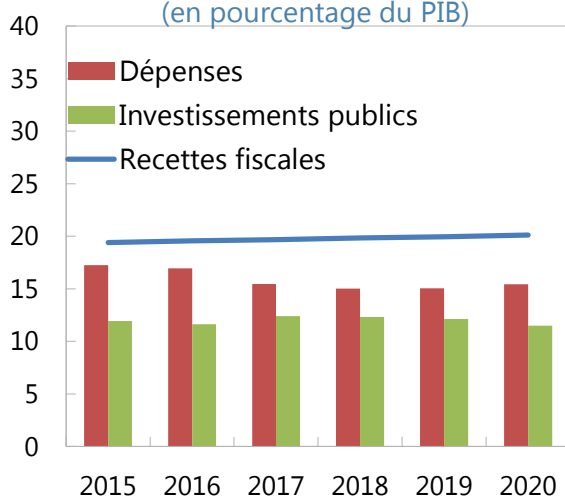
Le rééquilibrage budgétaire aiderait à réduire les vulnérabilités extérieures

Double déficit (en pourcentage du PIB)



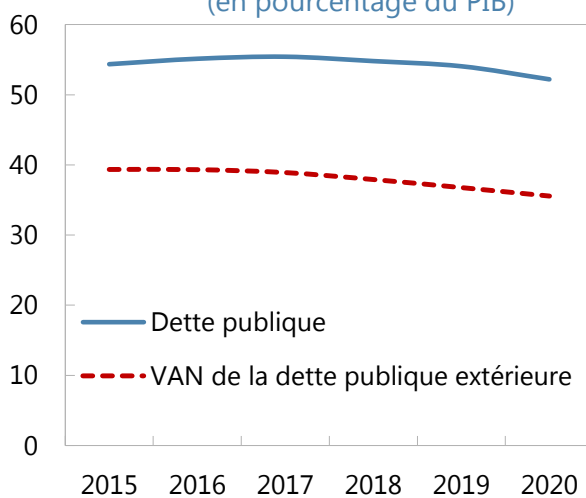
Les mesures d'assainissement portent sur les dépenses et les recettes...

Dépenses, investissements et recettes (en pourcentage du PIB)



...et permettraient de maintenir le risque de surendettement à un faible niveau.

Dettes (en pourcentage du PIB)



Sources : autorités sénégalaises ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–20

	2013	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2020
	Eff.	Est.	CR 15/273	Proj.	CR 15/273	Proj.	Projections			
	(variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	3.6	4.7	5.1	5.1	5.9	5.9	6.4	7.0	7.1	7.2
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	3.9	4.7	5.0	5.3	5.8	5.8	6.4	7.0	7.1	7.1
Déflateur du PIB	-1.9	0.1	1.4	0.2	2.3	1.8	1.5	1.6	1.7	1.8
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	0.7	-1.1	-0.9	-0.5	1.5	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Fin de période	-0.1	-0.8	0.8	1.2	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	1.5	3.5	3.8	3.1	5.3	3.6	8.1	7.9	7.5	9.5
Importations, f.à.b. (francs CFA)	0.8	-1.1	4.1	2.4	5.6	5.8	6.4	6.7	7.0	6.1
Volume des exportations	9.3	5.7	6.0	5.9	7.3	5.5	6.6	6.5	5.9	7.7
Volume des importations	2.1	3.9	6.8	9.6	5.7	6.4	6.1	7.1	7.2	6.5
Termes de l'échange ("-" = détérioration)	-6.0	2.9	0.5	4.2	-1.8	-1.3	1.1	1.7	1.7	2.1
Taux de change effectif nominal	4.1	2.5
Taux de change effectif réel	2.2	-0.7
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)									
Monnaie au sens large	8.0	11.4	7.7	6.5	7.7	7.1
Avoirs intérieurs nets	8.8	6.1	7.3	4.5	10.2	8.4
Crédit intérieur	11.3	2.8	9.4	9.4	7.5	7.1
Crédit à l'État (net)	2.0	-2.6	0.5	0.5	-1.1	-1.1
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	12.6	6.4	9.0	9.1	9.2	8.7
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹									
Opérations financières de l'État										
Recettes	22.5	24.2	24.3	24.4	24.2	24.3	24.3	24.3	24.4	24.4
Dons	2.5	3.3	2.9	2.9	2.9	3.0	2.9	2.8	2.8	2.5
Dépenses totales et prêts nets	27.9	29.2	29.0	29.2	28.4	28.6	27.9	27.3	27.2	27.0
Solde budgétaire global										
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.0	-8.3	-7.4	-7.1	-6.6	-7.6	-7.0	-6.4	-6.0	-2.9
Base ordres de paiement, dons inclus	-5.5	-4.9	-4.7	-4.8	-4.2	-4.2	-3.6	-3.0	-2.8	-2.6
Solde budgétaire primaire	-3.9	-3.2	-2.9	-2.9	-2.4	-2.4	-1.9	-1.3	-1.3	-0.5
Épargne et investissement										
Solde courant (transferts officiels inclus)	-10.4	-8.8	-8.0	-8.2	-7.2	-8.7	-8.3	-8.1	-8.0	-7.8
Solde courant (transferts officiels exclus)	-11.1	-9.6	-9.1	-9.2	-8.4	-9.7	-9.3	-9.1	-8.9	-8.6
Investissement intérieur brut	27.9	27.9	26.9	26.9	27.1	27.0	27.7	27.9	27.1	27.5
Public ¹	6.1	7.4	6.8	6.8	7.3	7.1	7.5	7.4	7.3	6.4
Non public	21.8	20.5	20.1	20.2	19.8	19.9	20.1	20.6	19.8	21.0
Épargne nationale brute	17.5	19.1	18.8	18.7	19.9	18.3	19.4	19.8	19.1	19.7
Publique	0.6	1.7	2.4	2.4	2.8	2.7	3.8	4.4	4.5	4.3
Non publique	16.9	17.4	16.5	16.3	17.1	15.5	15.5	15.4	14.7	15.3
Dettes publiques										
Dettes publiques totales	46.6	53.2	55.0	54.4	56.0	55.1	55.4	54.8	57.3	55.1
Dettes publiques intérieures ²	14.3	13.8	19.2	15.0	18.2	15.8	16.5	16.9	11.7	9.4
Dettes publiques extérieures	32.4	39.5	35.7	39.3	37.8	39.3	38.9	37.9	45.6	45.7
Service de la dette publique extérieure										
En pourcentage des exportations	6.5	7.4	9.7	9.6	10.0	10.0	9.7	10.3	10.6	11.4
En pourcentage des recettes publiques	9.2	10.4	12.8	12.8	12.8	12.9	12.4	13.0	12.9	13.6
Pour mémoire										
Produit intérieur brut (milliards de FCFA) ²	7386.7	7741.6	8251.0	8156.7	8946.0	8792.4	9497.0	10322.0	11242.6	12273.4

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal : Balance des paiements, 2014–20
(milliards FCFA)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Eff.	Est.			Projections			
(milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Solde des transactions courantes	-766	-678	-672	-769	-789	-839	-897	-957
Balance des biens	-1,471	-1,390	-1,414	-1,530	-1,603	-1,689	-1,797	-1,839
Exportations, f.à.b.	1,423	1,473	1,518	1,573	1,700	1,834	1,972	2,159
Importations, f.à.b.	-2,893	-2,863	-2,932	-3,103	-3,303	-3,523	-3,768	-3,998
Services et revenu (net)	-216	-257	-282	-313	-324	-341	-357	-445
Crédits	797	817	834	867	904	945	989	1,034
Débits	-1,013	-1,074	-1,116	-1,179	-1,227	-1,286	-1,346	-1,479
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-65	-76	-93	-101	-94	-96	-92	-150
Transferts courants sans contrepartie (net)	921	970	1,023	1,074	1,137	1,191	1,257	1,326
Privés (net)	878	917	964	996	1,053	1,112	1,174	1,240
Publics (net)	43	53	58	77	85	79	83	86
<i>Dont: dons budgétaires</i>	20	40	45	58	62	66	70	74
Compte de capital et compte financier	744	897	788	822	814	878	939	1,019
Compte de capital	176	218	204	209	220	232	245	257
Transferts de capitaux privés	7	7	7	7	8	8	8	8
Dons projets	168	213	200	204	215	227	240	252
Annulation de la dette et autres transferts	1	-2	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Compte financier	569	679	584	613	594	646	694	761
Investissements directs	152	163	196	216	208	228	203	207
Investissements de portefeuille (net)	-81	360	59	42	-43	-44	18	-221
Dont : émission d'eurobonds	0	250	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	498	156	329	355	429	461	473	775
Secteur public (net)	209	97	205	277	255	234	217	239
<i>Dont: décaissements</i>	273	207	279	358	371	366	382	398
prêts programmes	53	54	68	73	79	85	93	100
prêts projets	167	54	211	214	222	230	239	248
autres	53	98	0	70	70	50	50	50
amortissement	-80	-109	-74	-81	-116	-132	-165	-160
Secteur privé (net)	215	-105	124	78	173	227	256	536
Erreurs et omissions	74	164	0	0	0	0	0	0
Solde global	-21	220	116	52	25	39	42	61
Financement	21	-220	-116	-52	-25	-39	-42	-61
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	11	-100	-116	-52	-25	-39	-42	-61
Utilisation nette des ressources du FMI	-3	-9	-19	-21	-20	-20	-13	-3
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-3	-9	-19	-21	-20	-20	-13	-3
Autres	14	-92	-97	-31	-4	-19	-29	-59
Banques créatrices de monnaie	10	-119	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde des transactions courantes								
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-10	-9	-8	-9	-8	-8	-8	-8
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-11	-10	-9	-10	-9	-9	-9	-9
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards U (% monnaie au sens large)	2	2	2	2	2	2	2	3
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$) (% monnaie au sens large)	33	33	34	33	31	29	28	26
(mois importations UEMOA BSNF)	4	5
Produit intérieur brut	7,387	7,742	8,157	8,792	9,497	10,322	11,243	12,273

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Sénégal : Balance des paiements, 2013–20
(pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Eff.	Est.	Projections					
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-10.4	-8.8	-8.2	-8.7	-8.3	-8.1	-8.0	-7.8
Balance des biens	-19.9	-18.0	-17.3	-17.4	-16.9	-16.4	-16.0	-15.0
Exportations, f.à.b.	19.3	19.0	18.6	17.9	17.9	17.8	17.5	17.6
Importations, f.à.b.	-39.2	-37.0	-35.9	-35.3	-34.8	-34.1	-33.5	-32.6
Services et revenu (net)	-2.9	-3.3	-3.5	-3.6	-3.4	-3.3	-3.2	-3.6
Crédits	10.8	10.6	10.2	9.9	9.5	9.2	8.8	8.4
Débits	-13.7	-13.9	-13.7	-13.4	-12.9	-12.5	-12.0	-12.1
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.0	-0.9	-0.8	-1.2
Transferts courants sans contrepartie (net)	12.5	12.5	12.5	12.2	12.0	11.5	11.2	10.8
Privés (net)	11.9	11.8	11.8	11.3	11.1	10.8	10.4	10.1
Publics (net)	0.6	0.7	0.7	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.3	0.5	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6
Compte de capital et compte financier	10.1	11.6	9.7	9.3	8.6	8.5	8.4	8.3
Compte de capital	2.4	2.8	2.5	2.4	2.3	2.2	2.2	2.1
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons projets	2.3	2.8	2.5	2.3	2.3	2.2	2.1	2.1
Annulation de la dette et autres transferts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	7.7	8.8	7.2	7.0	6.3	6.3	6.2	6.2
Investissements directs	2.1	2.1	2.4	2.5	2.2	2.2	1.8	1.7
Investissements de portefeuille (net)	-1.1	4.7	0.7	0.5	-0.4	-0.4	0.2	-1.8
Dont : émission d'eurobonds	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	6.7	2.0	4.0	4.0	4.5	4.5	4.2	6.3
Secteur public (net)	2.8	1.3	2.5	3.1	2.7	2.3	1.9	1.9
<i>Dont: décaissements</i>	3.7	2.7	3.4	4.1	3.9	3.5	3.4	3.2
prêts programmes	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
prêts projets	2.3	0.7	2.6	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0
autres	0.7	1.3	0.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.4
amortissement	-1.1	-1.4	-0.9	-0.9	-1.2	-1.3	-1.5	-1.3
Secteur privé (net)	2.9	-1.4	1.5	0.9	1.8	2.2	2.3	4.4
Erreurs et omissions	1.0	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.3	2.8	1.4	0.6	0.3	0.4	0.4	0.5
Financement	0.3	-2.8	-1.4	-0.6	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	0.2	-1.3	-1.4	-0.6	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5
Utilisation nette des ressources du FMI	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.0
Autres	0.2	-1.2	-1.2	-0.4	0.0	-0.2	-0.3	-0.5
Banques créatrices de monnaie	0.1	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	7,387	7,742	8,157	8,792	9,497	10,322	11,243	12,273

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Sénégal : Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–20¹
(milliards FCFA)

	2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020	
	Eff.	Budget	CR 15/273	Prog.	Projections				
	(milliards FCFA, sauf indication contraire)								
Recettes	1,877	1,978	2,004	1,991	2,141	2,304	2,511	2,739	2,994
Recettes fiscales	1,483	1,602	1,595	1,583	1,720	1,868	2,049	2,243	2,471
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	402	444	437	432	488	541	619	708	776
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	21	18	18	18	20	20	22	25	34
Impôts sur le patrimoine	27	25	25	24	25	26	25	26	23
Impôts sur les biens et services	786	844	838	835	887	961	1,040	1,127	1,255
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	219	243	226	222	244	263	273	289	309
Autres recettes fiscales	28	28	52	52	57	57	69	67	74
Dons	253	229	240	240	262	277	293	310	305
Budget	40	35	40	40	58	62	66	70	53
Projets	213	194	200	200	204	215	227	240	252
Autres recettes	141	147	169	168	158	159	168	187	218
Dépenses	2,258	2,353	2,393	2,380	2,513	2,648	2,823	3,056	3,308
Charges	1,400	1,391	1,417	1,407	1,490	1,469	1,550	1,693	1,896
Rémunération des salariés	490	510	526	526	556	570	619	675	736
Utilisation des biens et services	361	371	375	368	375	361	392	427	466
Intérêts	131	148	151	151	164	164	173	172	258
Aux non-résidents	63	74	77	77	86	79	82	79	137
Aux résidents	68	74	74	74	79	85	91	94	122
Subventions 2/	60	79	40	3	20	0	0	0	0
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	22	47	13	0	20	0	0	0	0
dont : SENELEC du budget	0	19	27	3	0	0	0	0	0
dont : subventions aux carburants	12	13	0	0	0	0	0	0	0
Dons (courants hors FSE)	174	177	177	198	206	189	171	199	200
Prestations sociales	30	26	26	26	27	29	32	35	37
Autres charges	154	80	122	135	142	156	163	185	198
Acquisition nette d'actifs non financiers	858	962	976	974	1,023	1,179	1,273	1,363	1,412
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-381	-376	-389	-389	-372	-344	-312	-317	-314
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-381	-376	-389	-389	-372	-344	-312	-317	-314
Acquisition nette d'actifs financiers	120	-64	-87	-58	41	61	68	79	10
Intérieurs	120	-64	-87	-58	41	61	68	79	10
Numéraire et dépôts	96	-74	-88	-88	10	10	10	10	10
Titres de dette	13	10	0	0	0	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	11	0	0	29	31	51	58	69	0
Accumulation nette de passifs	501	312	301	331	413	405	380	396	324
Intérieurs	-109	-8	-108	-108	-15	-26	8	-91	51
FMI et DTS	-21	...	-27	-27	-30	-29	-29	-22	-11
Titres de dette (nets)	24	0	-39	-39	15	2	36	-69	62
Crédits	46	-36	-42	-42	0	0	0	0	0
Autres comptes à payer	-159	-99	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	610	320	410	439	428	431	372	488	273
Titres de dette (nets)	341	105	193	241	151	176	138	271	35
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	91	...	193	241	151	176	138	271	35
Euro-obligations	250	...	0	0	0	0	0	0	0
Crédits	112	215	217	205	277	255	234	217	238
Prêts programmes	54	...	68	68	73	79	85	93	100
Prêts projets	54	...	211	211	214	222	230	239	248
Prêts non concessionnels	98	...	0	0	56	42	12	-8	3
Autres	-94	...	-62	-74	-67	-88	-94	-106	-113
Autres comptes à payer	157	...	0	-7	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Variation de la valeur nette : transactions	477	587	587	584	651	835	961	1,046	1,098
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	477	587	587	584	651	835	961	1,046	1,098
PIB nominal	7,742	8,229	8,251	8,157	8,792	9,497	10,322	11,243	12,273

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Manuel de statistiques de finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/fra/index.htm>).

2/ S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassifications, qui seront faits durant la mission.

Tableau 5. Sénégal : Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–20¹
(pourcentage du PIB)

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Eff.	Budget	CR 15/273	Prog.	CR 15/273	Prog.	Projections							
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Recettes	24.2	24.0	24.3	24.4	24.2	24.3	24.3	24.3	24.3	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4
Recettes fiscales	19.2	19.5	19.3	19.4	19.5	19.6	19.7	19.9	19.9	20.0	20.1	20.1	20.1	20.1
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.2	5.4	5.3	5.3	5.6	5.6	5.7	6.0	6.0	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3
Impôts sur le patrimoine	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Impôts sur les biens et services	10.2	10.3	10.1	10.2	10.0	10.1	10.1	10.1	10.1	10.0	10.0	10.0	10.0	10.2
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.8	3.0	2.7	2.7	2.8	2.8	2.8	2.6	2.6	2.6	2.5	2.6	2.6	2.5
Autres recettes fiscales	0.4	0.3	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6	0.6
Dons	3.3	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	2.9	2.8	2.8	2.8	2.5	2.8	2.8	2.5
Budget	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.4	0.6	0.6	0.4
Projets	2.8	2.4	2.4	2.5	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Autres recettes	1.8	1.8	2.0	2.1	1.7	1.8	1.7	1.6	1.6	1.7	1.8	1.7	1.7	1.8
Dépenses	29.2	28.6	29.0	29.2	28.4	28.6	27.9	27.3	27.3	27.2	27.0	27.0	27.0	27.0
Charges	18.1	16.9	17.2	17.2	16.7	16.9	15.5	15.0	15.0	15.1	15.4	15.1	15.1	15.4
Rémunération des salariés	6.3	6.2	6.4	6.4	6.2	6.3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Utilisation des biens et services	4.7	4.5	4.5	4.5	4.2	4.3	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
Intérêts	1.7	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.7	1.7	1.7	1.5	2.1	1.7	1.5	2.1
Aux non-résidents	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7	1.1	0.8	0.7	1.1
Aux résidents	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8	0.9	0.8	1.0
Subventions 2/	0.8	1.0	0.5	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.3	0.6	0.2	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : SENELEC du budget	0.0	0.2	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : subventions aux carburants	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons (courants hors FSE)	2.3	2.1	2.1	2.4	2.4	2.3	2.0	1.7	1.8	1.6	1.6	1.8	1.6	1.6
Prestations sociales	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Autres charges	2.0	1.0	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Acquisition nette d'actifs non financiers	11.1	11.7	11.8	11.9	11.7	11.6	12.4	12.3	12.1	12.1	11.5	12.1	12.1	11.5
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-4.9	-4.6	-4.7	-4.8	-4.2	-4.2	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8	-2.6	-2.8	-2.8	-2.6
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-4.9	-4.6	-4.7	-4.8	-4.2	-4.2	-3.6	-3.0	-3.0	-2.8	-2.6	-2.8	-2.8	-2.6
Acquisition nette d'actifs financiers	1.6	-0.8	-1.1	-0.7	0.1	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.1	0.7	0.7	0.1
Intérieurs	1.6	-0.8	-1.1	-0.7	0.1	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.1	0.7	0.7	0.1
Numéraire et dépôts	1.2	-0.9	-1.1	-1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Titres de dette	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	0.1	0.0	0.0	0.4	0.0	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.0	0.6	0.6	0.0
Accumulation nette de passifs	6.5	3.8	3.7	4.1	4.3	4.7	4.3	3.7	3.5	3.5	2.6	3.7	3.5	2.6
Intérieurs	-1.4	-0.1	-1.3	-1.3	-0.2	-0.2	-0.3	0.1	-0.8	0.4	0.4	-0.8	-0.8	0.4
FMI et DTS	-0.3	...	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.1	-0.3	-0.2	-0.1
Titres de dette (nets)	0.3	...	-0.5	-0.5	0.2	0.2	0.0	0.3	-0.6	0.5	0.5	-0.6	-0.6	0.5
Crédits	0.6	-0.4	-0.5	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à payer	-2.0	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	7.9	3.9	5.0	5.4	4.5	4.9	4.5	3.6	4.3	2.2	2.2	4.3	4.3	2.2
Titres de dette (nets)	4.4	1.3	2.3	3.0	1.3	1.7	1.9	1.3	2.4	0.3	0.3	2.4	2.4	0.3
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	1.2	...	2.3	3.0	1.3	1.7	1.9	1.3	2.4	0.3	0.3	2.4	2.4	0.3
Euro-obligations	3.2	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	1.5	2.6	2.6	2.5	3.2	3.1	2.7	2.3	1.9	1.9	1.9	2.3	1.9	1.9
Prêts programmes	0.7	...	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Prêts projets	0.7	...	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0	2.1	2.0	2.0
Prêts non concessionnels	1.3	...	0.0	0.0	0.6	0.6	0.4	0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0
Autres	-1.2	...	-0.7	-0.9	-0.7	-0.8	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9
Autres comptes à payer	2.0	...	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>														
Variation de la valeur nette : transactions	6.2	7.1	7.1	7.2	7.5	7.4	8.8	9.3	9.3	9.3	8.9	9.3	9.3	8.9
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	6.2	7.1	7.1	7.2	7.5	7.4	8.8	9.3	9.3	9.3	8.9	9.3	9.3	8.9
PIB nominal	7,742	8,229	8,251	8,157	8,946	8,792	9,497	10,322	11,243	11,243	12,273	11,243	11,243	12,273

Sources: Ministry of Finance; and IMF staff estimates and projections.

1/ Government Finance Statistics Manual (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

2/ On projections, subsidies do not reflect reclassification changes, which will be done during the mission.

Tableau 6. Sénégal : Situation monétaire, 2012–16

	2012	2013	2014	2015	2016
			Efft.	Proj.	
	(en milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	879	858	1,078	1,193	1,246
BCEAO	776	764	865	980	1,033
Banques commerciales	104	94	213	213	213
Avoirs intérieurs nets	2,016	2,269	2,407	2,516	2,727
Crédit intérieur net	2,240	2,565	2,638	2,886	3,089
Crédit net à l'État ¹	97	151	70	86	46
Banque centrale	-38	21	-75	-14	-54
Banques commerciales	130	124	142	100	100
Autres établissements	5	5	13	13	13
Crédit à l'économie	2,144	2,414	2,568	2,800	3,044
Autres postes (net)	-224	-297	-231	-231	-231
Monnaie au sens large	2,896	3,127	3,485	3,709	3,973
Circulation fiduciaire hors banques	585	620	685	627	623
Total dépôts	2,310	2,507	2,799	2,880	3,075
Dépôts à vue	1,192	1,358	1,430	1,574	1,711
Dépôts à terme	1,118	1,150	1,370	1,306	1,364
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	-1.9	-0.7	7.0	3.3	1.4
BCEAO	1.8	-0.4	3.2	3.3	1.4
Banques commerciales	-3.7	-0.3	3.8	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.7	8.8	4.4	3.1	5.7
Crédit net à l'État ¹	-2.0	2.0	-2.6	0.5	-1.1
Crédit à l'économie	6.9	9.3	4.9	6.7	6.6
Autres postes (net)	3.7	-2.5	2.1	0.0	0.0
Monnaie au sens large	6.8	8.0	11.4	6.5	7.1
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	2.5	2.4	2.2	2.2	2.2
Croissance du PIB nominal (en %)	5.3	1.7	4.8	5.4	7.8
Crédit à l'économie (croissance en %)	9.6	12.6	6.4	9.1	8.7
Crédit à l'économie/PIB (%)	29.8	32.7	33.2	36.2	37.3
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	-53.7	151.1	-81.3	15.8	45.9
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de pér.; %)	4.0	3.5	2.5

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal : indicateurs de solidité financière, 2008–14

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
							Dec.	June
	(Percent, unless otherwise indicated)							
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7	16.4	16.4	16.4
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3	15.9	15.9	15.9
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6	9.4	9.0	8.6
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4	60.1	58.3	57.3
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7	137.4	166.0	155.2
Répartition sectorielle des prêts								
Industrie	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8	25.5	23.1	20.4
Commerce de gros et de détail	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6	23.8	23.7	23.6
Services, transports et communication	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6	35.9	41.0	40.4
Ratio prêts improductifs/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4	19.1	20.8	23.0
<i>Dont : sans ICS</i>	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1	14.8	17.6	20.4
Provisions pour prêts improductifs/total des prêts improductifs	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1	55.8	58.1	52.7
<i>Dont : sans ICS</i>	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0	66.8	60.7	53.1
Prêts improductifs, provisions déduites/total des prêts	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2	8.6	9.0	11.3
<i>Dont : sans ICS</i>	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7	10.7
Prêts improductifs, provisions déduites/fonds propres	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4	54.7	57.8	75.3
<i>Dont : sans ICS</i>	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8	43.3	53.8	74.1
Bénéfices et rentabilité								
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1	1.9	2.0	1.0
Taux d'intérêt moyen des prêts ¹	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6	8.1	7.8	8.0
Marge d'intérêt moyenne ²	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6	6.2	5.1	7.0
Rendement moyen des actifs après impôts	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7	1.3	0.6	5.3
Rendement moyen des fonds propres après impôts	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4	13.7	6.8	58.6
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0	57.6	58.6	68.4
Traitements et salaires/revenu net bancaire	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4	25.2	25.0	30.1
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0	42.1	40.8	40.6
Actifs liquides/total des dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3	62.9	61.2	60.2
Total des dépôts/total des passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7	67.0	66.7	67.4

Source : BECAO.

¹Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.²Hors taxe sur les opérations bancaires.

Tableau 8. Sénégal : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015–16

(MSFP 2014)

	2015				2016					
	Mars		Juin		Sep.		Dec.			
	Act.	Prog.	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.		
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
Critères d'évaluation¹										
Solde de besoin de financement (plancher) ²	...	-144	-138	réalisé	-255	-389	-52	-137	-244	-37
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur publique (millions de dollars EU, plafond) ³	...	1,000	0	réalisé
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³	...	0	0	réalisé	0	0	0	0	0	
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³	...	0	0	réalisé	0	0	0	0	0	
Instances de paiement (plafond)	...	50	28	réalisé	50	50	50	50	50	5
Objectives indicatifs										
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	...	15	5	réalisé	15	15	15	15	15	1
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	...	35	41	réalisé	35	35	35	35	35	3
Plancher sur les recettes fiscales	...	825	796	pas réalisé	1,181	1,583	396	889	1,283	1,72
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à :										
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	...	15	0		15	15	15	15	15	1
Pour mémoire:										
Dons programmés	...	15	15		28	40	5	21	40	5

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).

²Définition GFSM 2014. Cumulatif depuis le début de l'année.

³Surveillée de façon continue. Ce critère n'est pas applicable à compter de Décembre à 2015.

Tableau 9. Sénégal : Repères structurels pour 2015 et 2016		
Mesures	Date ciblée	Statut
Signer des contrats de performances pour 8 agences	Décembre 2015	En cours
Supprimer les paiements d'impôts en espèces au delà du montant de FCFA 100,000	Juin 2015	Réalisé
Rendre opérationnel la connexion entre la DGD et la DGID pour faciliter l'échange de données avec l'identification unique NINEA.	Décembre 2015	En cours
Soumettre au moins dix (10) projets d'investissement inscrits au budget de 2016 à l'analyse coût-bénéfice	Octobre 2015	Réalisé
Annoncer pour le budget de 2016 la trajectoire d'endettement soutenable sur 5 ans avec l'engagement qu'en cas de dépassement des seuils des mesures correctrices (sur 4 ans) seraient prises dans le budget suivant	Décembre 2015	En cours
Recouvrer au moins 50 pourcent des impôts impayés en 2014	Décembre 2015	En cours
Mettre en œuvre le plan de réforme des agences en limitant, pour les 16 agences en attente de dissolution, les ressources budgétaires qui devront, de surcroît, être utilisées uniquement au paiement des salaires	Décembre 2015	En cours
Institutionnaliser la réserve de précaution en gestion	Septembre 2015	Réalisé
Finaliser le Tableau des Opérations financières de l'Etat selon le MSFP 2001/14	Décembre 2015	En cours
2016		
Mettre en place une plateforme (banque intégrée des projets) qui décrit le cycle de vie des projets	Juin 2016	
Définir la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques	Mars 2016	
Etendre le dispositif du CUT de 1 ^{ère} génération à l'ensemble des comptes bancaires du réseau des agents comptables des agences et établissements publics	Juin 2016	
2017		
Etablir une comptabilité patrimoniale de droits constatés avec l'initialisation du bilan d'ouverture de l'Etat	Janvier 2017	
Mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme	Mars 2017	

Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal
Le 24 Novembre 2015

Madame Christine Lagarde
Directeur général
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame le Directeur général,

1 Le Gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la première revue de son programme macroéconomique de 2015 à 2017 soutenue par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Les détails de ce programme ont été énoncés dans le mémorandum initial de politiques économiques et financières (MPEF) du 8 mai 2015. À l'appui de cette demande, le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait la revue de la mise en œuvre du programme au cours des six (6) derniers mois et met à jour les objectifs et les politiques à court et à moyen termes du gouvernement dans le cadre du programme.

2. Ces politiques sont cohérentes avec le nouveau cadre de référence de la politique économique et sociale sur le moyen-long terme, dénommé Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE met l'accent sur trois axes stratégiques : (i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance ; (ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable ; et (iii) le renforcement de la gouvernance, la promotion de la paix et de la sécurité, et la consolidation de l'État de droit.

3. Le nouveau programme est construit sur les réformes mises en œuvre dans le cadre des deux premiers ISPE. Il vise à accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement (PSE) qui table sur une croissance forte, durable et inclusive afin de réduire sensiblement la pauvreté, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. Le programme s'appuie sur des ruptures qui se traduiront à court et moyen termes par la mise en œuvre d'actions hardies pour stimuler la créativité et l'initiative privée afin de satisfaire la forte aspiration des populations à un mieux-être, ainsi que de réformes visant à restaurer les marges de manœuvre budgétaire de l'Etat et à instaurer un environnement des affaires plus attractif pour le développement du secteur privé.

4. Tous les critères d'évaluation de fin juin 2015 ont été respectés, mais l'objectif indicatif de fin juin 2015 portant sur les recettes fiscales n'a pas été réalisé en raison d'un manque à gagner au niveau des recettes douanières. Ce manque à gagner est attribuable à des dépenses fiscales plus

élevées que prévue, à l'introduction en Janvier 2015 du tarif extérieur commun de la CEDEAO, et à la baisse des cours du baril de pétrole. La rationalisation continue et un meilleur contrôle des dépenses publiques ont contribué à atteindre l'objectif de déficit budgétaire en dépit de la baisse des recettes. Tous les repères structurels ont été respectés.

5. Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du prochain programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, il prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera le FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

6. Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant qui inclut également l'analyse de la viabilité de la dette.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur général, l'expression de ma haute considération,

/s/

Amadou BA
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan

Pièces jointes:

- I. Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- II. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2015–17

1. Le présent mémoire met à jour le mémoire, du 8 mai 2015, de notre programme économique et financier appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique pour la période de 2015-2017. Il décrit les politiques que nous envisageons de mener pour le reste de l'année 2015 et en 2016 afin d'atteindre les objectifs du Plan Sénégal Emergent.

DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS

2. Au plan interne, le démarrage de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent a été profitable à l'économie nationale. L'activité économique s'est consolidée au cours du premier semestre 2015, avec une croissance du PIB de 4,6 pourcent au premier trimestre et de 5,2 pourcent au deuxième trimestre. Cette évolution favorable est imputable notamment à la bonne tenue des industries chimiques, de la fabrication de sucre, du raffinage, des cimenteries, de la construction et de l'énergie. Sur l'année en cours, nous prévoyons que la croissance se situera à plus de 5 pourcent et va s'approcher de 6 pourcent en 2016. L'inflation, mesurée par le rapport des prix moyens des six premiers mois de l'année 2015 sur ceux de la période correspondante en 2014 ressort à -0,7 pourcent et restera en dessous de 2 pourcent. Avec la chute des prix du pétrole, le déflateur du PIB s'établit à 0,2 pourcent en 2015 et serait de 1,8 pourcent en 2016. Ceci a entraîné la révision à la baisse du PIB nominal pour les années 2015 et 2016.

La mise en œuvre du programme reste satisfaisante.

3. Globalement, tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin juin 2015 ont été atteints, y compris la cible de déficit budgétaire. L'objectif indicatif sur les recettes fiscales a été manqué de 0,4 pourcent du PIB, en raison des dépenses fiscales plus élevées que prévues qui ont affecté les recettes douanières. Des progrès ont également été enregistrés en matière de réformes structurelles avec la réalisation de trois repères structurels prévus. En particulier, les paiements d'impôts en espèces au-delà du montant de 100,000 FCFA ont été supprimés (**repère structurel juin 2015**). Nous avons institutionnalisé la réserve de précaution dans le projet de budget de 2016 (**repère structurel septembre 2015**) et conduit des analyses coûts-avantages pour plus de dix (10) projets qui seront inscrits au budget de 2016 (**repère structurel octobre 2015**). S'agissant des autres repères structurels à réaliser en 2015, des jalons importants ont été posés, notamment dans le cadre de l'établissement du TOFE selon le MSFP 2001/2014 mais également en matière d'évaluation des projets de type partenariat public-privé (PPP), grâce aux informations rendues disponibles et qui permettront de procéder au moins à une évaluation avant la fin du second semestre de l'année en cours.

4. Sur le plan des autres réformes structurelles, un mécanisme de suivi de la maturation des projets d'investissement public a été créé par arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan. Par ailleurs, dans le cadre du renforcement de la capacité de nos agents, notamment dans la

mise en œuvre et le suivi de l'ISPE, une formation de haut niveau au profit d'experts du Comité de cadrage macroéconomique sur l'utilisation de la plate-forme pour la programmation DMX pour la gestion des données macroéconomiques, en matière de projections et de suivi du programme, a été assurée par le FMI.

POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE 2015

A. Politique budgétaire

5. L'objectif de déficit budgétaire de 389 milliards de FCFA (4,8 pourcent du PIB révisé) en 2015 reste inchangé. Le gap des recettes ressortirait à 14 milliards imputable notamment aux recettes douanières. Pour rattraper le gap de recettes et garder le même niveau de déficit, le Gouvernement va prendre des mesures dont la réduction des dépenses fiscales. Au cas où les recettes en fin d'exercice n'arrivent pas à atteindre les niveaux programmés l'objectif du déficit sera atteint en contrôlant les dépenses, notamment celles liées à la réserve de précaution. Le gouvernement engagera une réflexion globale sur les taxes parafiscales, y compris celles relatives aux produits pétroliers. Ces taxes seraient à terme incluses dans le budget et en contrepartie, les montants devant être transférés seront considérés comme une subvention.

6. Le Gouvernement va poursuivre la rationalisation des dépenses de consommation publiques afin de favoriser l'investissement dans le capital humain et les infrastructures publiques. En 2015, le Gouvernement a gelé les compléments de salaires à leur niveau courant, renforcé le contrôle des heures supplémentaires, limité à 4000 le nombre d'agents des corps émergents à intégrer dans la fonction publique et adopté le blocage sélectif des recrutements dans les domaines non prioritaires (sécurité et personnel en ligne de front dans l'éducation et la santé). Ces mesures permettront de limiter la masse salariale à 526 milliards en 2015.

7. La rationalisation des dépenses fiscales sera poursuivie. Sur la base du rapport 2013 sur les dépenses fiscales et des recommandations de l'assistance technique du FMI, le Gouvernement prendra des mesures pour une réduction des dépenses fiscales.

8. La réserve de précaution déjà établie sera institutionnalisée. Pour 2015, un montant de 52 milliards de FCFA, inscrit dans la partie investissement de la LFI de 2015, a été mobilisé à hauteur de 38,6 milliards de FCFA pour financer des investissements prioritaires ayant atteint un degré suffisant de maturité (route des Niayes, Train express régional, habitat social, zones touristiques intégrées). Il reste un montant de 13,4 milliards de FCFA correspondant aux projets pour lesquels l'indisponibilité de la totalité des études techniques, économiques et financières ne permet pas d'envisager leur exécution complète en 2015 (tramway, dragage de l'embouchure du Sine-Saloum, business park, programme spécial Villes vertes pour l'emploi). Ces ressources disponibles pourraient être réorientées vers d'autres projets porteurs de croissance, à condition que le niveau de recettes le permette. Pour 2016, la réserve inclura également une partie liée aux dépenses courantes. Cette

partie de la réserve sera mobilisée sur la base des progrès dans la mise en œuvre des réformes convenues avec les Ministères techniques.

B. Reste des réformes pour 2015

9. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour une accélération des réformes structurelles.

10. Le plan de restructuration des agences fera l'objet d'une mise à jour. Un décret fixe les plafonds de rémunération des Directeurs généraux et des membres des organes délibérants selon leur catégorie. Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan prendra d'ici à fin décembre 2015 un arrêté fixant les rémunérations maximales pour le reste du personnel des agences. Un comité technique sera mis en place pour actualiser les mesures de restructuration des agences. Pour celles qui seront maintenues, les contrats de performance (CP) seront généralisés d'ici à 2020. Avec l'appui de la Banque mondiale, au moins huit (8) CP seront signés d'ici à décembre 2015 (**repère structurel**) et leur mise en œuvre sera suivie de près par les autorités. Avant la fin de 2015, le personnel des agences à supprimer (en conformité avec la décision déjà prise) sera redéployé et des fonctions utiles transférées à d'autres agences.

11. Les efforts d'amélioration de l'information comptable, budgétaire et financière seront poursuivis. Grâce à la coopération entre la DGID, la DGD et l'ANSD, la connexion sera rendue opérationnelle entre les régies financières pour faciliter l'échange de données avec l'identification unique NINEA avant la fin de l'année 2015 (**repère structurel décembre 2015**).

12. Le Gouvernement s'engage à prendre une décision concernant Sénégal Airlines (SA) d'ici à fin novembre 2015. Il s'agira de mettre sur pied un plan de restructuration consistant soit à ne pas compenser les actionnaires privés, soit à fermer Sénégal Airlines et créer une nouvelle compagnie aérienne. En aucun cas, les actionnaires privés ne seront compensés pour leurs pertes ni ne recevront une part de la compagnie au delà de leur nouvel apport en capital. Par ailleurs, le gouvernement cherchera des partenaires stratégiques pour assurer le bon fonctionnement et la rentabilité de la compagnie aérienne restructurée ou nouvellement créée.

13. Le gouvernement s'engage à mettre en place, d'ici à fin décembre 2015, trois (3) groupes de travail qui seront chargés : (i) d'examiner les dépenses fiscales, (ii) d'analyser la situation des entreprises en difficulté, (iii) et d'étudier les subventions de l'Etat aux entreprises. Ces groupes de travail proposeront, au premier trimestre 2016, les mesures appropriées pour apporter, en toute transparence, des solutions adéquates aux problèmes identifiés. Toute nouvelle exonération fiscale sera accordée selon les règles en vigueur.

POLITIQUE MACROECONOMIQUE ET REFORMES STRUCTURELLES POUR 2016

14. L'objectif principal est de mettre en place les conditions favorables à une croissance plus forte et mieux partagée pour une réduction significative de la pauvreté. Ainsi, la croissance devrait remonter à 5,9 pourcent en 2016 pendant que les réformes prennent pied. Cette croissance pourrait être plus élevée que 6 pourcent en 2016 avec une accélération, visée par le gouvernement, de la mise en œuvre des grandes réformes dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, des infrastructures et du tourisme inscrits dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). L'inflation devrait rester dans la fourchette de 1 à 2 pourcent. Le déficit du compte courant (en pourcentage du PIB) devrait atteindre 8,7 pourcent du PIB en 2016 et diminuer par la suite.

15. Pour permettre au Sénégal de mieux tirer profit de la reprise de la croissance mondiale et de l'environnement sous-régional plus porteur, le programme des autorités soutenu par le FMI continuera à s'articuler autour des trois piliers suivants : (i) la restauration des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et la gouvernance, et (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires.

C. Restaurer les marges de manœuvre budgétaires de l'Etat

16. L'objectif pour le déficit budgétaire est fixé à 4,2 pourcent en 2016. Cet objectif reste valable au regard des développements constatés (évolutions de la conjoncture internationale, notamment en termes de cours du baril et des cours des matières premières). Il repose essentiellement sur une bonne collecte des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes et un accroissement des dépenses d'investissement pour soutenir la croissance. La mobilisation des recettes par la DGID se fera essentiellement par la poursuite de la maîtrise de l'assiette fiscale qui passe d'abord par une restructuration des services en vue de les orienter vers l'objectif poursuivi ; à cet effet, un projet portant nouvelle organisation de la DGID a été élaboré, soumis à tous les partenaires internes et la synthèse des recommandations est en cours. Le projet de texte validé sera disponible à la fin du 1^{er} trimestre 2016. Cette réforme consacrera une nouvelle organisation de la DGID à travers :

- i) la transformation du Centre des Grandes entreprises (CGE) en Direction des Grandes entreprises (DGE) et, subséquentement, la suppression de la Direction des Services fiscaux spécialisés ;
- ii) la création de la Direction des Moyennes entreprises (DME) accompagnée de
 - la baisse du seuil d'éligibilité au Centre des Moyennes entreprises (CME) de 200 à 50 millions FCFA ;
 - la création d'un (1) ou de deux (2) nouveaux CME;
- iii) une efficacité accrue du contrôle, grâce au transfert progressif du contrôle fiscal de la Direction du Contrôle fiscal et du Renseignement aux directions opérationnelles

(DGE, DME) ; la DCFR se recentrant davantage sur la définition de la politique et la stratégie de contrôle fiscal, ainsi que sur le renseignement. A cette fin, un centre de traitement des données sera mis en place pour alimenter une banque de données fiscales (fonctionnement de la banque de données fiscales et du centre de traitement des données en cours d'implantation) ;

L'amélioration de la mobilisation des recettes porte également sur d'autres actions visant le renforcement du recouvrement :

- la constitution d'un groupe d'agents de poursuites : les agents sont recrutés et leur formation est en cours. Ils seront opérationnels au plus tard **en mars 2016** ;
- d'autres moyens de paiement (monétique) qui sont à l'étude. Ils s'inscrivent dans la volonté de la DGID d'intégrer dans son réseau tous les instruments de paiement en circulation dans le système monétaire. Dans le court terme, la DGID vise à rendre effectif le paiement par virement bancaire. La mesure s'appliquera, dans un premier temps, aux contribuables du Centre des grandes Entreprises dans un délai de six mois après la mise en service de la connexion des services comptables de la DGCPT au Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) et au Système Régional de Règlement Brut en Temps Réel des transactions (STAR-UEMOA) prévue à la fin de l'année 2015.

Le gouvernement approfondira également la réflexion sur la mise en place d'un réseau comptable autonome au sein de la DGID, avec l'érection d'un poste de comptable principal qui serait compétent pour, entre autres, prendre en charge les rôles d'impôts directs d'Etat ainsi que les titres de perception émis suite aux contrôles fiscaux sur des impôts, droits, taxes et redevances dont la DGID assure le recouvrement.

17. Enfin, sur le volet de la politique fiscale, les autorités envisagent de conduire, avec l'aide d'une mission d'assistance technique du FMI, une revue de la mise en œuvre du nouveau Code général des impôts. Cette revue permettra d'affiner et de simplifier davantage le nouveau code. La réflexion axée sur le régime fiscal des secteurs financier et des télécommunications ainsi que sur l'imposition à la patente des usines et établissements industriels sera finalisée au 1^{er} trimestre de 2016. Elle devrait aboutir à la proposition de textes portant rationalisation de la fiscalité des télécommunications et du secteur financier, en septembre 2016 au plus tard.

18. La DGD mettra l'accent sur la simplification des procédures. Chaque engagement est opérationnalisé par une série de réformes et de mesures. La DGD s'impliquera aussi davantage dans la mise en œuvre effective du NINEA dont la gouvernance est assurée par l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), et d'autre part, à l'interconnexion des régies financières. Au titre de l'accompagnement des projets d'investissements structurants de l'Etat du Sénégal, la DGD mettra en place des procédures simplifiées et personnalisées au profit des entreprises attributaires de ces marchés.

19. La rationalisation des dépenses de consommation publique sera poursuivie. Au niveau de la masse salariale, en plus des mesures de contrôle, il sera procédé au transfert dans les dépenses courantes (titre 4), d'une part, les dépenses de personnel des Institutions, et d'autre part, le Fonds d'avance des militaires. En outre, les dispositions nécessaires seront prises pour nettoyer le fichier des indemnités en supprimant les indus. Des audits ponctuels seront aussi réalisés dans certains secteurs sensibles afin d'assurer le bon fonctionnement du système mis en place après l'audit de la fonction publique. Finalement en 2016, le Gouvernement a l'intention de : i) revoir la base juridique et éliminer les paiements injustifiés ; ii) simplifier les procédures d'élaboration et d'exploitation des actes d'administration en vue de réduire le décalage entre les dates de signature, les dates d'effet desdits actes ainsi que celles de leur prise en charge dans le système de la Solde ; iii) reformer la gestion de la Solde; rationaliser la consommation de biens et services et réallouer les économies à l'exploitation et la maintenance ; iv) réallouer partiellement les économies de masse salariale et ; v) renforcer la supervision des hôpitaux publics.

20. Le Gouvernement entend accroître l'efficacité de l'investissement. A cet effet, les actions seront focalisées sur l'amélioration des études de faisabilité et des évaluations socio-économiques, à travers la mise en place d'une plateforme (banque intégrée des projets) qui décrit le cycle de vie des projets. Cette plateforme sera dotée de fonctionnalités et d'interface nécessaires de communication entre les ministères sectoriels et le MEFP. Toute la chaîne de l'évaluation des projets allant de l'évaluation ex-ante à l'évaluation ex post sera parcourue.

21. L'amélioration de l'efficacité des investissements en actifs financiers et non financiers est également une des préoccupations des autorités. Le portefeuille de l'Etat comporte certes beaucoup d'actifs stratégiques mais il n'est pas géré selon une approche globale. Pour remédier à cette situation, une stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques sera définie au 1^{er} trimestre de 2016 (**repère structurel**). Le travail de collecte des informations a déjà démarré avec le recensement des actifs financiers sur le territoire national. Cependant, pour arriver à une cohérence d'ensemble, il sera également procédé à une situation exhaustive des actifs détenus à l'étranger.

22. Le Gouvernement évaluera ex-ante tous les projets financés sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP), en application de l'article 38 de la loi n° 2014-09 relative aux contrats de partenariat et suivant le décret portant application de la loi. Les évaluations à mi-parcours se feront de manière périodique, au moins durant chaque semestre. Le Gouvernement va utiliser le PFRAM, un instrument d'analyse des implications budgétaires des projets de type PPP. Le Gouvernement va compiler une base de données des projets existants, effectuer une analyse de leurs coûts budgétaires et les intégrer dans les projections budgétaires. Tous les nouveaux projets financés sous forme de PPP seront soumis à l'analyse des coûts budgétaires.

23. Le Gouvernement instituera la réserve de précaution en gestion pour 2016. Dans le budget de 2016, la réserve, d'un montant de 45 milliards, inclura à la fois les dépenses courantes (y compris les traitements et salaires, les biens et services, les transferts et autres dépenses), et les dépenses en capital. La réserve de précaution dans le budget de fonctionnement s'élève à 10 milliards de FCFA. La mobilisation des dites ressources est assujettie à la mise en œuvre de

réformes par les départements ministériels dans leurs secteurs d'activités respectifs, particulièrement l'enseignement supérieur, l'éducation nationale ainsi que la santé et l'action sociale. Pour le budget d'investissement, la réserve de précaution, d'un montant de 35 milliards de FCFA, ne sera mobilisable que pour des projets avec des études de faisabilité prouvant leur rentabilité.

24. Le Gouvernement examinera l'opportunité de mobiliser des emprunts extérieurs non concessionnels en 2016. Le Gouvernement pourrait intervenir sur les marchés financiers internationaux ou recourir aux guichets non concessionnels des bailleurs multilatéraux, qui sont outillés pour financer des projets importants dans des délais courts. Ces ressources seraient destinées au financement des projets d'investissement notamment dans l'infrastructure routière, le secteur de l'énergie, l'hydraulique et l'assainissement.

25. Le Sénégal est désormais reconnu comme un pays ayant la capacité de gérer sa dette de manière autonome. Pour renforcer la capacité de gestion de la dette en l'absence de limites d'endettement de programme, le Gouvernement (i) continuera à élaborer la stratégie de dette à moyen terme à annexer à la Loi de finances initiale, et (ii) annoncera, pour le budget de 2016, la trajectoire d'endettement de l'administration centrale soutenable sur 5 ans avec un engagement qu'en cas de dépassement des seuils, des mesures correctrices (sur 4 ans) seraient prises dans le budget suivant ; (iii) mettra en place une base de données et établira un mécanisme de surveillance pour toutes les dettes, extérieure et intérieure, par des entreprises publiques et de toutes les garanties prévues par l'Etat sur cette dette. Le Comité national de la dette publique (CNDP) sera aussi renforcé et élargi à d'autres services de l'Etat.

D. Renforcer la gestion des finances publiques

26. Dans le domaine de la gestion budgétaire, le Gouvernement entend organiser des rencontres de haut niveau entre les membres du Gouvernement pour débattre des questions budgétaires avant l'arbitrage définitif du budget. Par ailleurs, des critères de performance rigoureux en matière d'allocation de ressources budgétaires supplémentaires seront définis et accompagneront les lettres circulaires de préparation du budget.

27. La mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT) sera accomplie. Au 1^{er} trimestre 2016, il est envisagé : d'étendre le dispositif du CUT de 1^{ère} génération, circonscrit aux comptes bancaires des comptables directs du Trésor, à l'ensemble des comptes bancaires du réseau des agents comptables des agences et établissements publics (CUT de 2^{ème} génération). Le CUT de 2^{ème} génération sera effectif en juin 2016 (**repère structurel**). Le CUT sera finalisé en décembre 2017 et des critères d'évaluation des comptes qui seront « rapatriés » seront mis en place.

28. La mise en œuvre de la Stratégie nationale de bonne gouvernance sera poursuivie. Les nouvelles réformes reposent, en particulier, sur un dispositif inclusif de suivi de la transparence publique à travers la mise en place d'un comité national dont les missions, le mode d'organisation et de fonctionnement seront définis par décret (projet dans le circuit administratif) et le renforcement de la législation et des mécanismes pour l'accès à l'information. Sur ce dernier point, il s'agira

d'impulser le processus pour l'adoption d'une loi générale sur l'accès à l'information en complément aux dispositions du code de transparence.

E. Promouvoir le secteur privé

Energie

29. Le Gouvernement va poursuivre les réformes de SENELEC. Le coût des réformes est évalué à 225 milliards de FCFA entre 2016 et 2018. Le plan de réforme sera soumis avant la fin de novembre 2015 pour appui technique et financement des partenaires au développement du Sénégal, en particulier la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement.

Secteur financier

30. Pour promouvoir la bancarisation et faciliter l'accès au crédit bancaire, le Gouvernement s'engage aussi à : i) élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation financière pour les PME ; ii) mettre en place une stratégie nationale d'inclusion financière en 2016 et ; (iii) Etudier la possibilité d'étendre au secteur privé et aux agents assimilés la mesure relative au paiement, par domiciliation dans les comptes bancaires ou par tout moyen de paiement électronique, des salaires supérieurs à 100000 FCFA. Par ailleurs, l'effectivité de la mise en place des bureaux d'informations sur le crédit (BIC) à partir de 2015 permettra d'instituer un environnement de crédit sain, de promouvoir la culture de crédit, de contenir le surendettement bancaire et de préserver la stabilité financière.

31. Les acquis notés dans l'accompagnement des PME/PMI seront consolidés. Le Gouvernement a entrepris la création d'une unité de labellisation des PME aux fins de disposer d'un système d'information et de notation auquel a accès le système bancaire. A partir de 2016, la BNDE prendra toutes les dispositions afin d'accroître son apport dans l'activité de financement des PME/PMI. Par ailleurs, la BNDE s'assurera qu'elle fournit, dans la durée, des conditions de banque de meilleures qualités dans le sous-secteur des PME-PMI (notamment un taux moyen autour de 6,5 pourcent par an, inférieur au taux du marché financier local). Pour ce qui est du FONGIP, en 2015-2016, il consolidera ses activités de garantie déjà mises en place en faveur des PME/PMI. Dans le cadre de son développement dans le moyen terme, le FONGIP devra mettre en évidence l'effet de levier ressorti de l'utilisation des ressources qui lui sont allouées par l'Etat.

32. Le Gouvernement poursuivra la diversification des instruments financiers qui ne sont pas nécessairement bancaires. A ce titre, un accent particulier sera mis en 2016 à i) l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement de l'activité d'affacturage au Sénégal ; ii) la promotion du développement de la finance islamique au Sénégal, notamment en passant par l'étape de la création d'une institution de microfinance islamique et ; iii) le développement des marchés des capitaux. Dans l'optique d'améliorer l'accès des PME à la commande publique, le gouvernement lancera une étude relative à la mise en place de la caisse des marchés publics.

33. Les autorités vont commencer à présenter des indicateurs de stabilité financière sur la base de la dernière version du manuel des statistiques financières et bancaires. Dans ce but, la BCEAO va compiler et publier des ISF régulièrement et remplir les formulaires FSM (métadonnées), FSD (les ISF), ainsi que FS1 (couverture institutionnelle des ISF) et FS2 (états financiers sectoriels des institutions). Cela permettrait d'améliorer la transparence dans le secteur financier et bancaire, de mieux surveiller la stabilité du secteur financier et de prêts non performants, et de prévenir les difficultés bancaires.

Climat des affaires

34. Le Gouvernement entend accélérer la finalisation des travaux de la commission en charge de la réforme foncière. Le Gouvernement va procéder à l'érection des plateformes d'investissements pour accompagner les collectivités locales dans la promotion des opportunités d'investissements des espaces éco-géographiques du Sénégal. Le programme de développement inclusif et durable de l'agrobusiness (PDIDAS) prévoit une assistance technique aux communes rurales leur permettant d'attribuer des terres aux opérateurs privés selon un processus inclusif, transparent et concurrentiel.

NOUVEAUX INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

35. Des critères d'évaluation sont définis pour 2015 et 2016. Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin décembre 2015, fin juin 2016 et fin décembre 2016 et des indicateurs quantitatifs pour fin mars 2016 et fin septembre 2016 ont été proposés afin de suivre la mise en œuvre du programme en 2015-2016 (voir le tableau 1 du MPEF infra). Le Gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures et les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. Les revues prendront place à intervalles de six mois. La deuxième revue devrait être achevée à la fin juin 2016, la troisième revue à la fin décembre 2016, et la quatrième revue à la fin juin 2017.

36. Conformément à la nouvelle politique en matière de limites d'endettement du FMI, les autorités demandent l'élimination du critère d'évaluation sur la dette extérieure non concessionnelle. Le Sénégal reste à un faible risque de surendettement, sa capacité de suivi de la dette est adéquate, et les données pour la surveillance de la dette sont complètes et fiables. Des mesures supplémentaires liées au contrôle de passifs éventuels dans les projets de PPP et les garanties gouvernementales sont également prises.

37. Pour améliorer le suivi du programme, les services du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan se sont dotés de la plate-forme DMX. La plate-forme sera utilisée pour l'analyse des données, le partage avec le Fonds et les projections d'indicateurs clés du programme.

Tableau 1. Sénégal : Critères d'évaluation et objectifs indicatifs pour 2015–16 (GSFM 2014)

	2015				2016					
	Mars	Juin		Sep.	Dec.	Mars	Juin.	Sep.	Dec.	
	Act.	Prog.	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.	Proj.
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)										
Critères d'évaluation¹										
Solde de besoin de financement (plancher) ²	...	-144	-138	réalisé	-255	-389	-52	-137	-244	-372
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (millions de dollars EU, plafond) ³	...	1,000	0	réalisé
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond) ³	...	0	0	réalisé	0	0	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ³	...	0	0	réalisé	0	0	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	...	50	28	réalisé	50	50	50	50	50	50
Objectives indicatifs										
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	...	15	5	réalisé	15	15	15	15	15	15
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	...	35	41	réalisé	35	35	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	...	825	796	pas réalisé	1,181	1,583	396	889	1,283	1,720
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:										
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	...	15	0		15	15	15	15	15	15
Pour mémoire:										
Dons programmés	...	15	15		28	40	5	21	40	58

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).

²Définition GSFM 2014. Cumulatif depuis le début de l'année.

³Surveillée de façon continue. Ce critère n'est pas applicable à compter de Décembre à 2015.

Tableau 2. Sénégal : Repères Structurels pour 2015 et 2016

Mesures	Date ciblée	Statut
Signer des contrats de performances pour 8 agences	Décembre 2015	En cours
Supprimer les paiements d'impôts en espèces au delà du montant de FCFA 100,000	Juin 2015	Réalisé
Rendre opérationnel la connexion entre la DGD et la DGID pour faciliter l'échange de données avec l'identification unique NINEA.	Décembre 2015	En cours
Soumettre au moins dix (10) projets d'investissement inscrits au budget de 2016 à l'analyse coût-bénéfice	Octobre 2015	Réalisé
Annoncer pour le budget de 2016 la trajectoire d'endettement soutenable sur 5 ans avec l'engagement qu'en cas de dépassement des seuils des mesures correctrices (sur 4 ans) seraient prises dans le budget suivant	Décembre 2015	En cours
Recouvrer au moins 50 pourcent des impôts impayés en 2014	Décembre 2015	En cours
Mettre en œuvre le plan de réforme des agences en limitant, pour les 16 agences en attente de dissolution, les ressources budgétaires qui devront, de surcroît, être utilisées uniquement au paiement des salaires	Décembre 2015	En cours
Institutionnaliser la réserve de précaution en gestion	Septembre 2015	Réalisé
Finaliser le Tableau des Opérations financières de l'Etat selon le MSFP 2001/14	Décembre 2015	En cours
2016		
Mettre en place une plateforme (banque intégrée des projets) qui décrit le cycle de vie des projets	Juin 2016	
Définir la stratégie de gestion du portefeuille de l'Etat et des entreprises publiques	Mars 2016	
Etendre le dispositif du CUT de 1 ^{ère} génération à l'ensemble des comptes bancaires du réseau des agents comptables des agences et établissements publics	Juin 2016	
2017		
Etablir une comptabilité patrimoniale de droits constatés avec l'initialisation du bilan d'ouverture de l'Etat	Janvier 2017	
Mettre en place un cadre budgétaire à moyen terme	Mars 2017	

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) sur la période 2015-2017. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation pour fin juin 2015, fin décembre 2015 et fin juin 2016 et les cibles indicatives pour fin mars, fin septembre 2015 et fin mars 2016 sont retracés dans le Tableau 1 du Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

DEFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS

A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, le concept de «l'État» est défini dans le présent PAT, comme l'administration centrale de la République du Sénégal. Par conséquent, il exclut le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4)

4. Sauf indication contraire, le « secteur public » est défini dans le présent PAT comme l'administration centrale, les collectivités locales, et toute autre entité dont l'Etat détient la majorité ou le contrôle.

B. Prêts nets/Emprunts (Définition programme)

Définition

5. Prêts nets/emprunts (définition programme), ou le solde budgétaire global, est la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (charges et acquisition nette des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'Énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et dépenses est conforme à celle du manuel de statistiques de finances publiques 2001/14. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

6. Le plancher pour la capacité/besoin de financement (définition programme) au 31 décembre 2014 est de -380.9 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes ([1877.2] milliards de francs CFA) et les dépenses totales ([2258.1] milliards de francs CFA).

Ajustement

7. Le plancher pour dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de FCFA 15 milliards au taux de change courant (voir Tableau 1 du MPEF).

Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, et ceci dans un délai maximum de trente jours, après clôture du mois concerné, les données provisoires portant sur le solde budgétaire (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées essentiellement de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul dudit solde. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale (comme contenues dans le tableau sur les dépenses sociales).

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de paiement

Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures normales et simplifiées

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 12.

F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public**Définition**

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés quand échus (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure présentée aux paragraphes 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

G. Dette extérieure nouvellement contractée ou garantie par le secteur public.

Définition

17. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91).

a) La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par le secteur public s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).
19. **Dettes extérieures.** La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA, quelque soit la résidence du créancier.

H. Marchés publics conclus par entente directe

Définitions

20. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité soumise au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagés par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics. Le plafond sur les contrats exécutés par entente directe exclut les marchés classés «secret» ainsi que les achats de combustible de SENELEC pour la production de l'électricité de manière à refléter la nouvelle réglementation qui impose à la SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur..

Délai de transmission des informations

21. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

I. Recettes fiscales

Définition

22. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital ; sur les salaires et la main d'œuvre ; sur le patrimoine ; sur les biens et services ; sur le commerce extérieures et les transactions internationales ; et les autres recettes fiscales. La cible indicative sera évaluée sur la base des données pour ces recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

23. En particulier, les recettes pétrolières feront l'objet d'un suivi spécifique en liaison avec l'évolution des cours internationaux. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole, les droits de douane sur le pétrole, la taxe sur les véhicules, et le FSIPP.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI ET LA TRANSPARENCE DU PROGRAMME

24. Le gouvernement communiquera, si possible en format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) Trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours. Cela inclut en particulier, tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finance en cours d'exécution (par exemple : décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédit budgétaires et décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire). Cela inclut aussi les actes menant à la création d'une nouvelle agence ou d'un nouveau fonds.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants sur une base mensuelle;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

la situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au trésor mais non payés à leurs bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

le rapport trimestriel de la Direction des investissements (DI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir de la balance des comptes ;

la balance provisoire mensuelle des comptes du Trésor;

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et la balance consolidée des comptes du Trésor, entre la balance consolidée des comptes du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes et dépenses budgétaires », et entre le TOFE et la Position Nette du Trésor (PNT), sur une base trimestrielle ; et

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. La Banque centrale communiquera aux services du FMI :
- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
 - le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
 - la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
 - les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle; et
 - les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.
27. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur les sites internet prévus à cette fin, les informations suivantes:
- a. Le TOFE provisoire et ses tableaux de passage, avec un délai de deux mois ;
 - b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour le gouvernement central et le tableau résumé intégrant les délégations, avec un délai de deux semaines ;
 - c. les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport avec un délai d'un mois. Les informations complètes sur i) les opérations du fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets d'investissements du secteur électricité; iii) l'état d'avancement des plans de ces investissements et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux.



SÉNÉGAL

PREMIÈRE REVUE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE (ISPE) ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

1 décembre 2015

Approuvé par
Roger Nord et Peter Allum (FMI), et John Panzer et Mark Thomas (IDA)

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Le Sénégal continue de présenter un faible risque de surendettement, conformément à ce que signalaient le rapport des services du FMI de décembre 2014 ([Rapport du FMI no. 15/2](#)) et l'AVD actualisée de juin 2015 ([Rapport du FMI no. 15/273](#))¹. Tous les indicateurs d'endettement sont nettement en dessous de leurs seuils respectifs et seul le ratio service de la dette/recettes enregistre deux dépassements du seuil de référence dans les tests de résistance en raison du refinancement de l'euro-obligation. Ces dépassements sont cependant modestes et temporaires et s'expliquent par les paiements in fine. En outre, par la suite le ratio du service de la dette présente un profil stable même en tenant compte des emprunts non concessionnels additionnels destinés à rembourser les euro-obligations. L'AVD publique ne met en évidence aucune faiblesse notable, mais elle souligne le rôle crucial du rééquilibrage et des réformes budgétaires pour s'affranchir du passé et entretenir la croissance durable requise pour préserver la viabilité de la dette.

¹ Les statistiques de dette publique du Sénégal couvrent la dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État. La dette extérieure est définie comme celle contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le FCFA, indépendamment de la résidence du créancier. L'AVD de référence tient compte des envois de fonds des travailleurs migrants car ils représentent une part considérable du PIB (13,7 pour cent sur la période 2012–14) et des exportations de biens et services (49 pour cent sur la période 2012–14). La performance du Sénégal est jugée «solide» au regard de l'EPIN (évaluation des politiques et institutions nationales), avec un score de 3,8.

CONTEXTE

1. Les ratios d'endettement public ont été revus à la hausse en 2015, mais ils maintiennent leur tendance baissière à moyen terme. Les données historiques sur la composition du stock de la dette extérieure sont inchangées par rapport à ce qui a été publié dans la dernière AVD ([Rapport du FMI no. 15/273](#)). S'agissant des projections pour 2015, la dette extérieure publique du Sénégal est estimée à 39,3 pour cent du PIB, contre les 35,7 pour cent projetés dans la précédente AVD. Cette différence s'explique principalement par la dépréciation du taux de change en 2015. La dette commerciale représentait 20 pour cent du stock du total de la dette publique extérieure en 2014 et durant les sept premiers mois de 2015 il n'y a pas eu de nouveaux emprunts non concessionnels. La dette intérieure est passée de 1.065,5 milliards FCFA à fin 2014 à 1.151,5 milliards FCFA en juillet 2015 et devrait se situer selon les projections à 15,0 pour cent du PIB, soit un niveau inférieur aux 19,2 pour cent projetés dans la dernière AVD. De ce fait, la dette publique totale atteint 7,52 milliards de dollars ou 54,4 pour cent du PIB, soit 0,6 point de pourcentage de moins que ce qui était estimé dans la précédente AVD.

2. Les autorités sont déterminées à réduire les ratios d'endettement à moyen terme en rééquilibrant les finances publiques, en améliorant le solde des transactions courantes et en renforçant les politiques de gestion de la dette. De manière plus précise, elles font de plus en plus appel aux marchés régionaux et intérieurs pour financer les besoins de l'État, afin d'atténuer les risques de taux de change et la vulnérabilité à l'égard de la volatilité des flux de capitaux extérieurs. Le Sénégal a été en mesure de rallonger les échéances et de réduire les coûts d'emprunt de la dette intérieure. Le financement intérieur à moyen et long terme a augmenté de 34,2 pour cent de la dette intérieure totale en 2011 à 75 pour cent en 2014. En outre, de nouveaux instruments, tels que les sukuk, ont été adoptés et 100 milliards FCFA ont été émis en 2014. En conséquence, le taux d'intérêt implicite sur le financement intérieur a été ramené de 3,6 à 3,3 pour cent entre 2011 et 2014. La stratégie d'endettement à moyen terme vise par ailleurs à préserver la prédominance des emprunts concessionnels et à recourir aux concours semi-concessionnels dans des cas exceptionnels et pour des projets particuliers. Les émissions euro-obligataires seront envisagées si les modalités de financement sont favorables et s'il n'est pas possible d'obtenir un financement non concessionnel de la part des partenaires techniques et financiers, et notamment de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES ET PLAN D'EMPRUNT

3. L'AVD est conforme au cadre macroéconomique décrit dans le rapport des services du FMI et elle met à jour la précédente AVD présentée dans le [Rapport du FMI no. 15/273](#), pour la demande d'un accord triennal au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Comme dans l'AVD précédente, le scénario de référence part de l'hypothèse de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles saines et d'un plan d'investissement ambitieux, conformément au Plan Sénégal émergent (PSE). Ce scénario devrait aboutir à une accélération de croissance économique forte et soutenue et à une réduction du déficit budgétaire à long terme.

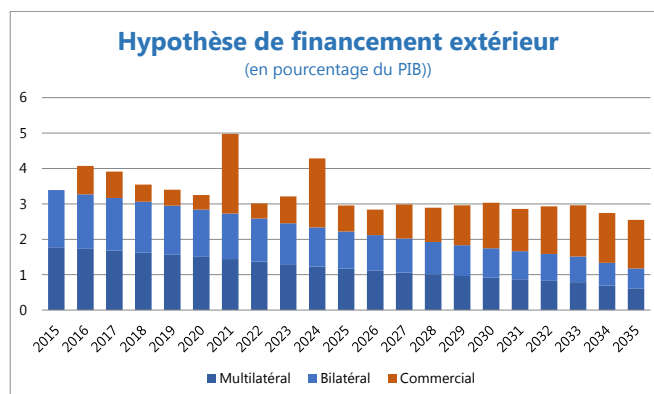
4. En dépit de la correction à la baisse de la croissance de la production par rapport à la précédente AVD, les futurs taux de croissance moyens sont sensiblement supérieurs au taux

historique (3,8 pour cent). Ces taux de croissance plus élevés correspondent au dividende de croissance des réformes structurelles projetées et de l'ambitieux programme d'investissements énoncé dans le PSE. Dans la présente mise à jour nous n'exposons pas de manière explicite des scénarios de rechange. Il ressort toutefois d'une revue des services du FMI qu'il n'y a pas de changement par rapport au scénario de rechange modélisé dans l'AVD complète de décembre 2014 ([Rapport du FMI no. 15/2](#)). Dans ce scénario, les indicateurs d'endettement se maintiennent en dessous de leurs seuils de référence, encore que la dynamique de la dette soit tributaire de la réalisation des dividendes de croissance escomptés. Cela étant, le scénario historique, qui prévoit des niveaux de croissance historiques faibles, montre l'importance de la mise en œuvre continue des réformes pour assurer la croissance forte, soutenue et inclusive visée par le PSE et nécessaire pour préserver la viabilité de la dette.

5. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- **La croissance du PIB réel** est estimée à 5,1 pour cent en 2015 et elle se hissera à 7,2 pour cent en 2020 grâce aux effets des investissements et des réformes liés au PSE. À long terme, la croissance du PIB réel a été revue à la baisse à 5,8 pour cent sur la période 2021-2035, contre un taux de 7,8 pour cent estimé dans l'AVD précédente. Ces résultats sont conformes à l'expérience internationale selon laquelle sur une période longue, à mesure que les pays évoluent vers le statut de revenu intermédiaire, un taux de croissance de 6 pour cent est plus réalisable que le maintien des taux de 7 à 8 pour cent de la phase initiale d'une poussée de croissance.
- **Déficit budgétaire**. Le déficit budgétaire global devrait se situer à 4,8 pour cent du PIB en 2015 et à 4,2 pour cent en 2016 puis tomber progressivement à 2,6 pour cent à l'horizon 2020. Le solde primaire est estimé à 2,9 pour cent en 2015 et devrait descendre à 1,3 pour cent à long terme.
- **Déficit courant**. Le déficit du solde des transactions courantes a été révisé de 8 à 8,2 pour cent du PIB en 2015 et il se creusera à 8,7 pour cent en 2016 principalement en raison de l'évolution des cours du pétrole et des matières premières. À moyen terme, le solde des transactions courantes devrait s'améliorer progressivement suite au plan de rééquilibrage budgétaire et à l'impact des réformes sur la diversification des exportations à partir d'une production compétitive sur le plan mondial. Le déficit est projeté à 7,8 pour cent du PIB en 2020. À plus long terme le déficit moyen devrait se stabiliser à environ 7,5 pour cent du PIB. Les envois de fonds des travailleurs expatriés continuent d'être une composante importante du solde des transactions courantes mais ils devraient diminuer durant les années à venir pour atteindre environ 10 pour cent du PIB en 2020.
- **Inflation**. L'inflation a été revue à la baisse du fait du repli des cours des matières premières. Le déflateur du PIB est projeté à 0,2 pour cent en 2015 et à 1,8 pour cent en 2020, contre 2,3 pour cent dans la précédente AVD.
- **Composition et conditions du financement extérieur**. L'AVD suppose que la composition du financement sera conforme à une stratégie prudente d'emprunt. Même si l'ISPE ne prévoit pas de limite d'emprunt non concessionnel contraignante, les autorités sont déterminées à mener une stratégie d'emprunt qui privilégie les concours concessionnels par rapport aux financements

non concessionnels, afin de réduire les coûts d'emprunt et de rallonger les échéances. L'AVD projette ainsi un degré modéré de substitution de la dette concessionnelle par de la dette commerciale, à deux exceptions près en 2021 et 2024 pour refinancer l'émission euro-obligataire à 10 ans de 2011 et 2014 avec des concours semi-concessionnels, et, partant, une réduction



graduelle de l'élément don des nouveaux décaissements (graphique 1, première page)².

L'échéance moyenne de la nouvelle dette dépasse 18 ans, avec un différé d'amortissement de 4,5 ans. Le coût moyen des nouveaux emprunts est estimé à 2,6 pour cent.

- **Dette intérieure.** La dette intérieure devrait représenter 30 pour cent de la dette publique totale et 7,5 pour cent de cette dette devrait avoir une échéance inférieure à un an. Les hypothèses prévoient que la dette intérieure à moyen et long terme soit assortie d'un taux d'intérêt réel de 4 pour cent et d'une échéance moyenne de quatre ans.
- **Taux d'actualisation.** Un taux d'actualisation de 5 pour cent a été appliqué pour cette AVD.

Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2012	2013	2014	2015	Long terme 1/
Croissance du PIB réel					
Présente AVD	4.4	3.6	4.7	5.1	5.8
Précédente AVD	4.4	3.6	4.7	5.1	7.8
Déficit budgétaire global (% du PIB)					
Présente AVD	5.2	5.5	4.9	4.8	2.6
Précédente AVD	5.2	5.5	4.9	4.7	2.6
Déficit du compte courant (% du PIB)					
Présente AVD	10.8	10.4	8.8	8.2	7.4
Précédente AVD	10.9	10.4	8.8	8.0	6.1

1 / Défini comme les 15 dernières années de la période de projection . Pour la mise à jour actuelle DSA , à long terme couvre les années 2020-2034 (le même que la pleine DSA en Décembre 2014) .

AVD EXTÉRIEURE

² Les services du FMI ont effectué des calculs à partir d'hypothèses différentes prévoyant une réduction plus rapide de l'élément don résultant d'un basculement plus prononcé des emprunts concessionnels vers les concours semi-concessionnels et commerciaux. La dynamique de la dette publique extérieure et totale est comparable et les conclusions sont les mêmes que celles présentées plus loin.

6. Les indicateurs d'endettement extérieur sont inférieurs aux seuils dans les scénarios de référence et même en appliquant les tests de résistance, à l'exception du ratio service de la dette/recettes, qui accuse deux poussées entraînant un léger dépassement de seuil durant deux ans (graphique 1). La VA de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) devrait se situer à 31,1 pour cent du PIB en 2015 puis descendre à 27,9 pour cent en 2020 et à 18,8 pour cent en 2035. Les ratios de la VA de la dette extérieure CGE affichent une tendance baissière dans le scénario de référence et sont bien en dessous des seuils concernés, même dans les scénarios les plus extrêmes, en tenant compte des envois de fonds. Les ratios de service de la dette accusent deux poussées qui s'expliquent par le remboursement *in fine* des euro-obligations de 2011 et 2014, lesquelles arrivent respectivement à échéance en 2021 et en 2024. Le plan de financement retenu comme hypothèse dans l'AVD tient déjà compte du niveau plus élevé des emprunts semi-concessionnels durant ces deux années pour refinancer les euro-obligations. Ces deux poussées ne provoquent pas de dépassement de seuil dans le scénario de référence; il se produit un dépassement uniquement dans les scénarios de test de résistance et dans le cas du ratio service de la dette/recettes. De manière plus précise, il se produit un très léger dépassement du seuil dans le scénario historique et deux dépassements modérés dans l'hypothèse d'une dépréciation du taux de change de 30 pour cent. Dans les deux cas, les dépassements sont temporaires et à long terme le ratio service de la dette/recettes reste inférieur aux seuils dans tous les scénarios.

7. En dépit du dépassement des seuils relatifs au ratio service de la dette/recettes dans les tests de résistance, plusieurs raisons signalent que les conditions sont remplies qui permettent d'établir que le risque de surendettement est faible. Premièrement, le dépassement des seuils est modéré et temporaire, car ils s'expliquent entièrement par le remboursement *in fine* des euro-obligations. Il est à supposer que le refinancement se fera à partir d'emprunts semi-concessionnels et le plan de refinancement ne fait apparaître aucune vulnérabilité additionnelle car les ratios de service de la dette se maintiendront en dessous de leurs seuils respectifs à long terme. L'hypothèse d'un plan d'emprunt plus modéré – avec une réduction plus prononcée de l'élément don des nouveaux financements par rapport à ce que prévoit le scénario de référence – ne porte pas atteinte à la dynamique de la dette et ne provoque pas d'autres dépassements de seuils. Du reste, les dépassements temporaires apparaissent dans un scénario de dépréciation qui exagère sans doute le risque de surendettement car la dette extérieure est pour l'essentiel libellée en euros (41 pour cent de la dette publique extérieure en 2014) – monnaie à laquelle le FCFA est rattachée – ou en dollars (36 pour cent). Cependant, l'hypothèse d'une dépréciation du FCFA reste un facteur à prendre dûment en considération au regard de la gestion de la dette. Les autorités s'emploient activement à traiter ce dossier et une récente mission d'AT (juillet 2015) a traité des mesures et mécanismes permettant de gérer le risque de change, ce qui signale un renforcement des mécanismes de suivi et une amélioration de la gestion de risque de portefeuille. Enfin, la part de la dette détenue par des non-résidents est relativement faible et stable; elle se situe aux alentours de 5–6 pour cent du PIB et se concentre principalement dans l'UEMOA. Compte tenu de l'écart entre les ratios d'endettement et les seuils, elle ne constitue pas une source importante de risque, encore qu'il s'agisse d'un élément à considérer et à évaluer à intervalle régulier, notamment lorsque la conjoncture des marchés financiers internationaux est incertaine.

AVD PUBLIQUE

8. Les indicateurs de dette publique totale (extérieure et intérieure) devraient connaître un fléchissement progressif, tandis que le ratio service de la dette/recettes devrait se maintenir en dessous de 20 pour cent, avec deux poussées temporaires et modérées en 2021 et 2024, en raison du remboursement des euro-obligations. Dans le scénario de référence, la VA de la dette publique totale devrait enregistrer une augmentation modérée de 46,1 pour cent du PIB en 2015 à 47,3 pour cent en 2017, avant de redescendre à 44,5 pour cent du PIB en 2020 (graphique 2 et tableau 3). À terme, le ratio devrait diminuer davantage pour se rapprocher de 40 pour cent. Dans le scénario le plus extrême d'une dépréciation monétaire de 30 pour cent en 2016, les ratios d'endettement augmentent plus que dans les autres scénarios jusqu'en 2020, mais à long terme l'évolution de la dette publique totale est comparable à ce qui est projeté dans le scénario de référence. Logiquement, les perspectives de la dette publique s'assombrissent en l'absence d'un rééquilibrage budgétaire plus marqué, mais cette dette reste nettement inférieure au repère de dette publique correspondant aux pays très performants. De fait, à supposer que le solde primaire ne s'améliore pas par rapport à la valeur projetée pour 2015, la dynamique de la dette serait moins favorable mais le ratio VA de la dette/PIB resterait nettement inférieur au repère de 74 pour cent.

9. Le scénario d'endettement qui maintient la croissance du PIB réel et le déficit primaire constants à leurs niveaux historiques souligne l'importance du rééquilibrage budgétaire et des réformes structurelles pour accompagner une croissance forte et préserver la viabilité de la dette.

Dans le scénario historique (la croissance du PIB réel et le solde primaire se maintiennent à leur niveau historique), la VA de la dette publique totale présente un profil ascendant et en 2026 elle devrait se situer au-dessus du repère de 74 pour cent du PIB. Dans le même ordre d'idées, le scénario historique est celui qui montre le profil le plus défavorable par rapport au ratio VA de la dette publique/recettes et au ratio du service de la dette. Dans le scénario historique la viabilité de la dette publique devrait se dégrader, ce qui souligne le principal objectif du PSE, à savoir la nécessité de mettre fin aux contreperformances des 30 dernières années. D'un point de vue plus mécanique, l'actuel scénario de référence doit être très différent des moyennes historiques, compte tenu de la nécessité d'évoluer vers une croissance inclusive à des taux qui permettront au Sénégal de se transformer en pays émergent à revenu intermédiaire durant les trois prochaines décennies. Autrement dit, maintenir la croissance du PIB réel et le solde primaire aux moyennes historiques signifierait une réduction de la capacité de remboursement et une augmentation du niveau d'endettement. Cela souligne combien il est important que le Sénégal mette en œuvre le PSE et montre que les scénarios historiques sont sans doute trop modérés. Certes des risques subsistent, mais il est encourageant de constater que les réformes ont commencé à pousser les taux de croissance, des 3,5 pour cent enregistrés durant la passé aux chiffres proches de 5 pour cent. La mise en œuvre résolue des réformes devrait permettre d'assurer une accélération continue de la croissance et d'atteindre les 7 à 8 pour cent visés par le PSE durant les prochaines années. Par prudence le déficit primaire est fixé à 3,3 pour cent, même s'il est projeté à 2,9 pour cent du PIB en 2015 et à 1,3 pour cent en moyenne sur la période 2016-2020. La croissance du PIB réel est également fixée à une valeur (3,8 pour cent) nettement inférieure au taux actuellement projeté de 5,1 pour cent et inférieure de près de 3 points de pourcentage à la moyenne de la période 2016-2021 prévue dans le scénario de référence conformément au PSE. Globalement, les risques pesant sur la viabilité de la dette publique restent faibles, mais les tests de résistance soulignent combien il importe de poursuivre des efforts soutenus pour améliorer la situation

budgétaire et de doper la croissance économique. Il faut pour cela mettre en œuvre les réformes structurelles nécessaire pour que le PSE soit mené à bonne fin comme le souligne le rapport des services du FMI.

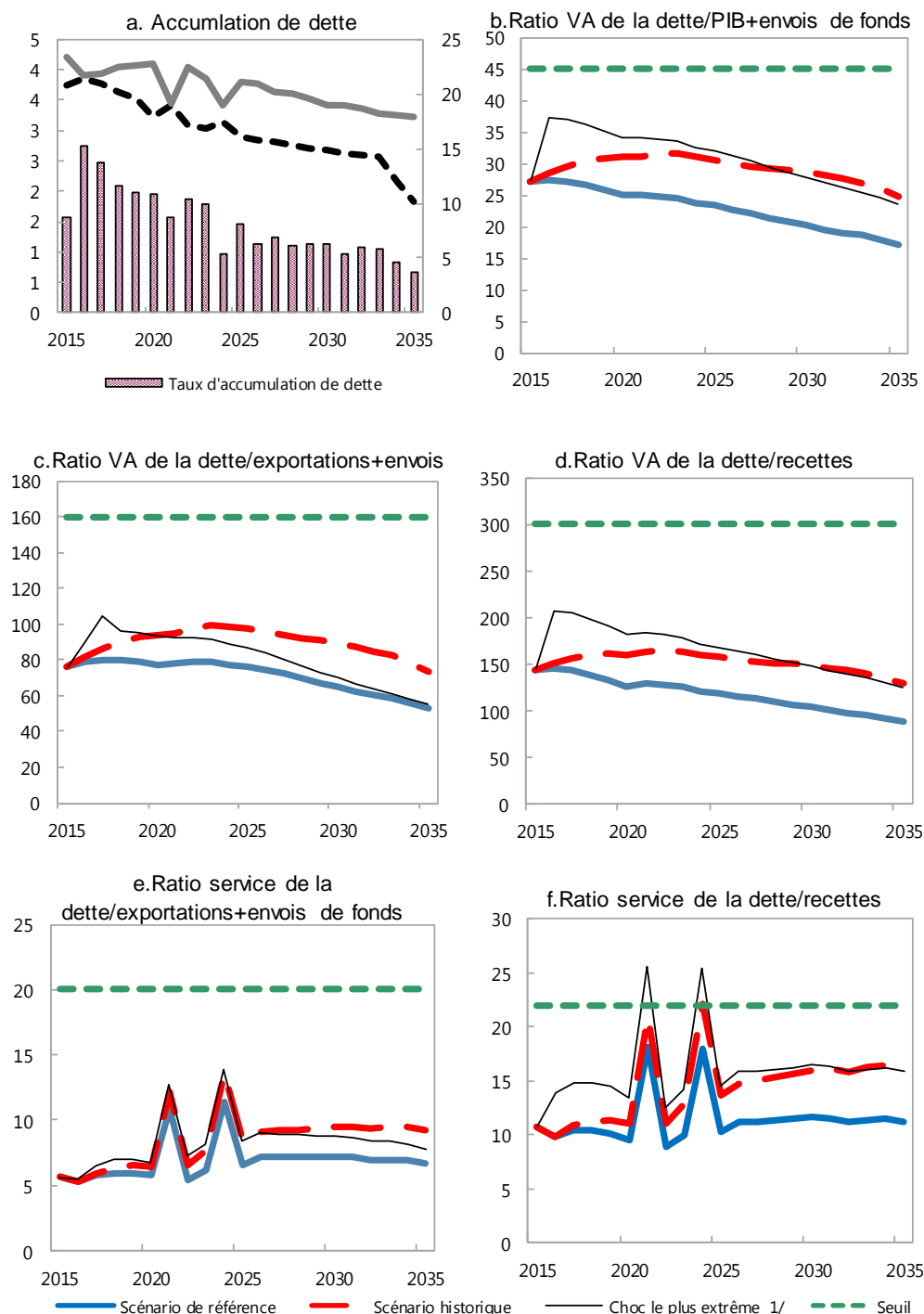
CONCLUSION

10. Selon l'évaluation des services du FMI, le Sénégal continue de faire face à un faible risque de surendettement. Les dépassements négligeables et temporaires des seuils du ratio service de la dette/recettes s'expliquent entièrement par le remboursement *in fine* des émissions euro-obligataires et la dynamique globale de la dette est maîtrisée dans le scénario de référence et dans les scénarios de test de résistance. Cependant, les tests de résistance réalisés dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure et publique font apparaître que la viabilité de la dette dépend de la poursuite et du renforcement du rééquilibrage budgétaire et de la réalisation d'une croissance forte et soutenue, comme l'envisage le PSE. En revanche, compte tenu du niveau d'endettement actuel et de la solide capacité de gestion de la dette, les chocs macroéconomiques standard semble présenter une moindre importance pour la viabilité de la dette du Sénégal. Autrement dit, pour sauvegarder la viabilité de la dette, il faudra approfondir et accélérer les réformes, comme l'examine le rapport des services du FMI.

11. Pour préserver la viabilité de la dette, il faudra en outre gérer avec prudence les emprunts semi-concessionnels et commerciaux, d'autant que la limite sur les emprunts non concessionnels a été supprimée. À cette fin, les services recommandent un suivi rapproché et continu des besoins de financement et des plans d'emprunt car une accumulation rapide de dette commerciale pourrait remettre en question la notation de faible risque de surendettement. En outre, pour réduire dans toute la mesure du possible les risques de change, la stratégie d'endettement devrait se centrer sur les coûts et les avantages des emprunts en euros et des appels à l'épargne en FCFA sur le marché régional.

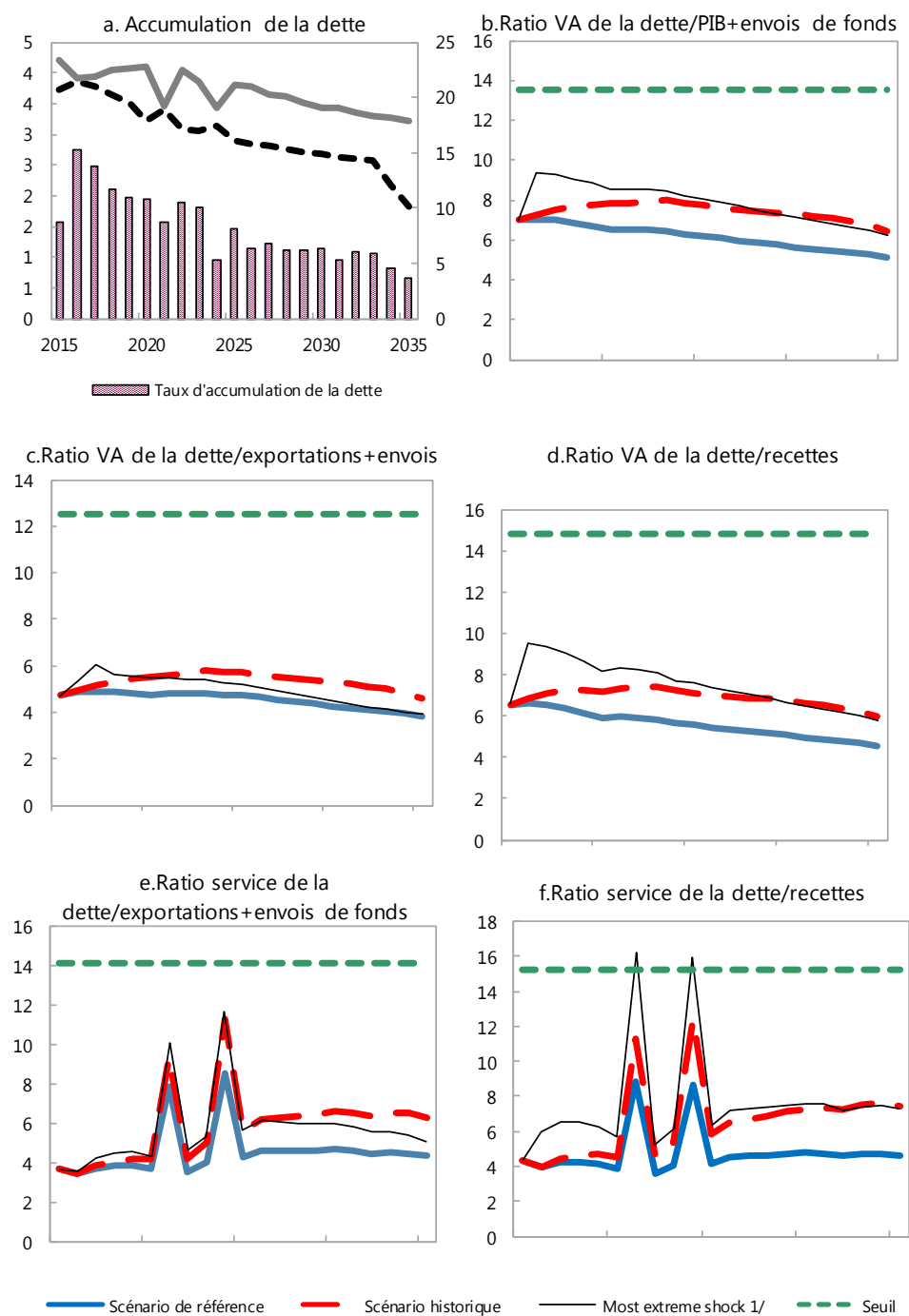
12. Les autorités s'associent à l'analyse contenue dans la présente AVD. Les services ont partagé les conclusions de la présente AVD avec les autorités qui, de manière générale, se sont associées à l'évaluation et au maintien de la notation faisant état d'un «faible» risque de surendettement. Elles ont souligné leur solide gestion de la dette mais ont rappelé qu'il était nécessaire de renforcer les capacités compte tenu de la transition progressive vers des sources de financement basées sur le marché.

Graphique 1. Sénégal : indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2015–35^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résilience le plus extrême est celui qui génère le ratio d'endettement le plus élevé en 2025. Le test dans le graphique a. reflète celui du choc Dépréciation ponctuelle ; dans le graphique b., celui du choc Combinaison ; dans le graphique c., celui du choc Dépréciation ponctuelle ; dans le graphique d., celui du choc Exportations et dans le graphique e., celui du choc Dépréciation ponctuelle

Graphique 2. Sénégal : indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2015–35^{1/}

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2025, ou avant. Au graphique b, cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Combinaison ; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Croissance et au f. à un choc de type Croissance

Tableau 1. Sénégal : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2012–35

1/

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections									
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015-2020 Moyenne		2025	2035
Dette extérieure (nominale) 1/	59.2	66.0	66.9			70.0	71.2	71.5	71.2	70.2	71.2			74.7	69.6
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	30.6	32.4	39.5			39.3	39.3	38.9	37.9	36.8	35.6			31.9	23.1
Variation de la dette extérieure	4.7	6.9	0.8			3.1	1.3	0.3	-0.3	-1.0	1.0			0.4	-0.4
Flux générateurs d'endettement net identifiés	9.5	5.5	3.6			2.0	2.5	1.9	1.4	1.5	1.5			2.0	2.8
Déficit extérieur courant hors intérêts	9.9	9.4	7.8	8.3	2.8	7.0	7.6	7.1	7.0	6.9	6.7			7.1	7.2
Déficit de la balance des biens et services	21.0	20.7	18.8			18.2	18.3	17.8	17.2	16.8	15.8			13.5	14.7
Exportations	27.9	28.1	27.7			27.0	25.9	25.7	25.3	24.7	24.5			24.8	26.1
Importations	48.9	48.8	46.5			45.2	44.2	43.5	42.5	41.5	40.3			38.3	40.8
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-12.4	-12.5	-12.5	-11.5	1.5	-12.5	-12.2	-12.0	-11.5	-11.2	-10.8			-7.8	-8.4
<i>dont : officiels</i>	-1.0	-0.6	-0.7			-0.7	-0.9	-0.9	-0.8	-0.7	-0.7			-0.5	-0.4
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.3	1.2	1.5			1.4	1.5	1.3	1.3	1.3	1.8			1.4	0.9
IDE nets (négatifs = entrées)	-1.9	-2.1	-2.1	-2.0	0.5	-2.4	-2.5	-2.2	-2.2	-1.8	-1.7			-1.7	-1.7
Dynamique endogène de la dette 2/	1.5	-1.9	-2.1			-2.6	-2.6	-3.0	-3.4	-3.5	-3.5			-3.3	-2.7
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.0	0.9	1.0			1.3	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1			0.8	0.6
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.4	-2.0	-3.0			-3.9	-3.8	-4.2	-4.5	-4.6	-4.6			-4.1	-3.3
Contribution des variations de prix et de taux de change	3.0	-0.8	-0.1		
Résiduel (3-4) 3/	-4.8	1.4	-2.7			1.1	-1.2	-1.6	-1.7	-2.5	-0.5			-1.7	-3.1
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-1.4	-0.1	1.5			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	55.2			61.7	63.0	63.4	63.3	62.5	63.5			68.2	65.3
En pourcentage des exportations	199.3			228.7	243.0	246.8	250.6	252.5	259.5			274.6	249.8
VA de la dette extérieure CGE	27.8			31.1	31.1	30.7	30.0	29.0	27.9			25.4	18.8
En pourcentage des exportations	100.3			115.3	119.9	119.8	118.7	117.2	113.8			102.1	72.0
En pourcentage des recettes publiques	132.5			144.9	145.7	144.1	139.6	134.1	127.2			119.2	88.7
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	16.9	10.0	15.5			16.9	13.4	16.3	14.4	16.2	13.6			13.6	13.3
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	7.0	6.5	8.0			8.5	8.0	8.7	8.9	8.9	8.5			8.8	9.1
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	9.5	9.2	10.6			10.7	9.8	10.4	10.4	10.2	9.4			10.3	11.2
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1.8	1.5	1.6			1.3	1.3	1.5	1.5	1.8	1.8			2.8	6.0
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	5.2	2.6	6.9			4.0	6.3	6.9	7.3	7.8	5.7			6.7	7.5
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.4	3.6	4.7	3.8	1.2	5.1	5.9	6.5	7.0	7.1	7.2	6.5	6.0	5.1	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-5.2	1.4	0.1	3.3	7.7	-16.1	2.0	2.6	2.6	2.4	3.4	-0.5	1.8	2.5	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.7	1.6	1.5	1.8	0.4	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.2	1.0	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	4.7	6.0	3.2	7.5	10.0	-14.1	3.8	8.0	8.0	7.5	9.8	3.9	8.2	8.4	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	8.2	5.0	-0.1	9.9	17.3	-14.3	5.7	7.3	7.3	7.3	7.5	3.5	7.3	9.0	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	23.4	21.7	21.9	22.5	22.6	22.8	22.5	21.1	17.9	!
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	20.5	19.9	21.0			21.5	21.4	21.3	21.5	21.6	21.9			21.3	21.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.4	0.8	0.7			0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6			0.8	1.0
<i>dont : dons</i>	0.4	0.4	0.5			0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5			0.7	0.9
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.4	0.2			0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.1
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.7	3.9	3.8	3.6	3.5	3.2			2.9	1.8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			59.0	54.8	55.3	57.0	57.3	56.2			55.5	46.7
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14.2	15.0	15.7			13.8	14.9	16.3	17.9	19.6	21.8			31.7	66.9
Croissance du PIB nominal en dollars	-1.1	5.1	4.9			-11.8	8.0	9.2	9.8	9.7	10.9	6.0	7.9	7.7	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	4.0			4.3	4.7	5.0	5.4	5.7	6.1			8.0	12.6
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)			1.6	2.7	2.5	2.1	2.0	1.9	2.1	1.4	0.7	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	1.9	2.1	2.2			1.9	2.0	2.1	2.2	2.4	2.5			2.6	6.1
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	24.4			27.3	27.5	27.2	26.7	25.9	25.0			23.4	17.3
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	66.6			76.1	79.4	79.8	79.6	79.0	77.4			76.5	53.4
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittance)	5.3			5.6	5.3	5.8	5.9	6.0	5.8			6.6	6.7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PI

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprendre en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2015–35
(en pourcentage)

	2015	2016	2017	Projections			2025	2035
				2018	2019	2020		
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	31	31	31	30	29	28	25	19
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	31	32	34	35	35	35	34	27
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	31	32	32	32	32	31	31	27
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	31	32	33	32	31	30	27	20
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	31	33	35	34	33	32	28	19
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	31	33	35	34	33	32	29	22
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	31	34	36	35	34	32	28	19
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	31	36	42	40	39	37	32	21
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	31	44	44	43	41	40	36	27
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	115	120	120	119	117	114	102	72
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	115	125	131	137	141	143	136	105
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	115	123	126	127	129	128	125	105
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	115	121	120	119	118	115	102	72
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	115	133	162	160	158	153	131	86
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	115	121	120	119	118	115	102	72
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	115	131	139	137	135	131	111	73
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	115	132	154	152	150	145	122	78
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	115	121	120	119	118	115	102	72
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	145	146	144	140	134	127	119	89
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	145	151	157	161	161	160	158	129
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	145	150	152	150	147	143	146	129
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	145	151	155	150	145	137	128	95
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	145	152	165	159	153	145	129	90
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	145	156	166	160	155	147	137	102
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	145	159	167	161	155	147	130	90
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	145	167	195	188	181	171	150	101
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	145	207	205	198	191	182	169	126

Tableau 2. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2015–35 (suite)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	9	8	9	9	9	8	9	9
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	9	8	9	10	10	10	12	13
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	9	8	8	9	9	8	11	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	8	9	9	9	8	9	9
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	9	9	10	11	11	10	12	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	9	8	9	9	9	8	9	9
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	9	8	9	9	9	9	10	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	9	8	10	10	10	10	11	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	9	8	9	9	9	8	9	9
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	11	10	10	10	10	9	10	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	11	10	11	11	11	11	14	16
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	11	10	10	10	10	9	12	16
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	10	11	11	11	10	11	12
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	11	10	11	11	11	10	12	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	10	12	12	12	11	12	13
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	11	10	11	11	11	10	12	11
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	11	10	12	13	12	11	14	13
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	11	14	15	15	14	13	15	16
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	19	19	19	19	19	19	19	19
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont								

Tableau 3. Sénégal : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2012–

35

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections				
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2013-18 Moyenne		2025	2035
Dette du secteur public 1/	42.8	46.6	53.2			54.4	55.1	55.4	54.8	54.1	52.2		50.5	47.9	
<i>dont : libellée en devises</i>	30.6	32.4	39.5			39.3	39.3	38.9	37.9	36.8	35.6		31.9	23.1	
Variation de la dette du secteur public	2.1	3.8	6.6			1.1	0.8	0.3	-0.6	-0.7	-1.9		-0.5	-0.2	
Flux générateurs d'endettement identifiés	2.1	3.5	6.3			6.2	0.0	-0.9	-1.7	-2.1	-2.5		-0.8	-0.4	
Déficit primaire	3.7	4.0	3.2	3.3	1.4	2.9	2.3	1.7	1.1	1.0	0.6	1.6	1.1	1.3	1.1
Recettes et dons	23.3	22.5	24.2			24.4	24.3	24.3	24.3	24.4	24.4		23.6	22.6	
<i>dont : dons</i>	2.8	2.5	3.3			2.9	3.0	2.9	2.8	2.8	2.5		2.3	1.4	
Dépenses primaires (hors intérêts)	27.0	26.4	27.5			27.3	26.7	26.0	25.5	25.4	25.0		24.6	23.9	
Dynamique automatique de la dette	-1.1	-0.5	3.1			3.4	-2.4	-2.6	-2.8	-3.1	-3.1		-1.8	-1.6	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.2	0.8	-0.5			-0.9	-2.0	-2.2	-2.5	-2.7	-2.6		-1.8	-1.6	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.5	2.3	1.6			1.7	1.0	1.2	1.1	1.0	1.1		1.1	0.7	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.7	-1.5	-2.1			-2.6	-3.0	-3.3	-3.6	-3.7	-3.6		-2.9	-2.4	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0.1	-1.3	3.5			4.3	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.5		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.5	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	-0.5	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	0.1	0.4	0.3			-5.1	0.8	1.2	1.1	1.4	0.7		0.2	0.2	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	41.6			46.1	46.9	47.3	46.9	46.3	44.5		44.0	43.6	
<i>dont : libellée en devises</i>	27.8			31.1	31.1	30.7	30.0	29.0	27.9		25.4	18.8	
<i>dont : extérieure</i>	27.8			31.1	31.1	30.7	30.0	29.0	27.9		25.4	18.8	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)	
Besoin de financement brut 2/	11.5	12.1	12.9			11.6	12.8	7.7	8.0	6.7	5.5		6.0	5.7	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	171.4			189.0	192.8	194.8	192.7	190.0	182.5		186.7	193.0	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	198.1			214.9	219.7	221.5	218.2	214.2	203.1		206.7	205.5	
<i>dont : extérieure 3/</i>	132.5			144.9	145.7	144.1	139.6	134.1	127.2		119.2	88.7	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	16.1	17.0	20.3			21.4	16.4	16.4	20.7	18.4	15.4		17.8	18.2	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	18.4	19.2	23.5			24.3	18.7	18.7	23.4	20.7	17.1		19.7	19.4	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	1.6	0.1	-3.4			1.8	1.5	1.4	1.7	1.7	2.5		1.6	1.5	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.4	3.6	4.7	3.8	1.2	5.1	5.9	6.5	7.0	7.1	7.2	6.5	6.0	5.1	5.8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.5	2.5	2.5	2.5	0.6	2.4	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	2.8	2.4	2.6	2.5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	4.5	8.5	6.4	3.6	3.9	6.7	4.5	4.6	4.1	3.7	4.4	4.7	5.1	3.0	4.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une)	0.5	-4.3	11.1	1.2	8.8	11.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	2.6	-1.9	0.1	2.4	2.9	0.2	1.8	1.5	1.6	1.7	1.8	1.4	1.8	2.5	1.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du F)	3.5	1.2	8.9	1.4	2.9	4.4	3.5	3.6	4.9	6.8	5.7	4.8	5.6	4.1	5.5
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	23.4	21.7	21.9	22.5	22.6	22.8	22.5	21.1	17.9	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Sénégal : analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public, 2015–35

	Projections							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	46	47	47	47	46	45	44	44
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	46	49	52	54	57	59	73	91
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	46	47	49	50	51	50	56	64
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	46	47	48	48	47	46	47	54
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	46	49	53	53	54	53	58	64
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	46	49	52	51	50	48	47	46
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	46	50	53	54	54	53	56	61
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	46	59	59	57	56	53	51	49
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	46	56	55	55	53	51	49	47
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	189	193	195	193	190	182	187	193
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	189	200	211	222	232	238	302	389
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	189	195	201	204	208	207	239	281
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	189	193	196	195	194	187	201	237
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	189	201	215	218	219	216	242	284
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	189	201	214	211	207	198	200	202
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	189	203	218	220	220	216	237	271
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	189	244	242	236	230	218	216	219
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	189	228	228	224	220	210	210	208
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	21	16	16	21	18	15	18	18
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	21	17	17	23	21	20	28	39
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	21	16	16	21	19	17	22	28
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	21	16	17	21	19	16	19	22
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	17	18	22	21	18	23	28
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	21	16	17	22	20	17	19	19
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	21	17	17	23	21	18	22	27
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	21	18	20	25	23	20	24	28
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	21	16	18	24	22	19	20	20

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.
2/ Les recettes incluent les dons.